

DOSSIER

Europe et migrations, quelles solidarités ?



La langue, un outil
pour communiquer et s'intégrer
Reportage à Montpellier

Projets de loi asile et immigration
Après l'attente, la déception

Dans les permanences, les centres d'hébergement ou les centres de rétention les militants et militantes de La Cimade se confrontent à une multitude d'histoires dramatiquement absurdes. Cette rubrique est dédiée à ces histoires et les vôtres y sont les bienvenues !

Vous pouvez envoyer vos textes à causescommunes@lacimade.org

#Bringbackmonoeil

Il semble qu'une chape de plomb entoure le centre de rétention ; un voile qui permettrait aux préfetures de ne pas tenir compte de ce qui se passe dans le monde.

Hier, la préfeture des Pyrénées-Orientales tentait de renvoyer une femme aux Philippines deux jours après le Typhon. Quelques temps après, c'étaient les Syriens qu'on voulait expulser au moment même où la France était prête à intervenir pour stopper les massacres à l'arme chimique, ce fut ensuite les Maliens...

Chaque jour son lot de malheur dans le monde, son lot d'indignations, et pourtant dans les préfetures, c'est comme si on n'entendait pas tout ça, ou alors, comme si le lien entre les informations distillées à longueur de journaux et les dossiers traités chaque jour n'appartenaient pas à la même réalité.

Les soldats français ont beau s'embourber dans les massacres en Centrafrique, la préfeture de la Haute-Garonne ne voit aucun inconvénient à expulser un étudiant à Bangui « puisqu'il y a des vols qui sont maintenus ». Pour les Guinéens, et bien c'est sans même s'en rendre compte qu'on les renvoie dans les bras de Monseigneur Ebola à Conakry...

Le monde civilisé des indignés du tweet demande de nous « rendre nos filles » enlevées par Boko Haram pendant que la préfeture expulse manu militari une jeune Nigériane victime de violences à Lagos. Oui, mais là c'est pas pareil qu'à la télé ! La télé justement, en ce moment

elle ne parle plus que de football.

Tout le reste ne compte plus.

Et Alou, jeune Sénégalais venu en Europe recruté par un agent peu scrupuleux, aura regardé le Mondial à Dakar après avoir été expulsé pour ne pas convenir aux clubs européens qui l'ont jeté comme un mouchoir usagé.

On vit une époque formidable.

Publié dans Planète CRA N°37

Comment enfermer une personne en situation régulière ?

Un Capverdien est remis par les autorités espagnoles à la police aux frontières d'Hendaye lors du contrôle d'un autocar en partance pour Lisbonne. Son erreur fatale : avoir voyagé uniquement muni de sa carte de séjour portugaise, son passeport étant resté à Lisbonne. Issue sans appel : le centre de rétention administrative (CRA) où une procédure de réadmission vers le Portugal est enclenchée. Contacts pris au Portugal, le passeport est acheminé en deux jours au CRA. Le passeport est mis dans le dossier, mais rien ne se passe. Ce n'est qu'à l'audience devant le juge des libertés et de la détention que celui-ci, suite à la plaidoirie de l'avocat, va s'étonner qu'une personne en situation régulière, depuis quatre jours, soit toujours privée de liberté et que l'administration ne s'en soit pas émue avant. Résultat sans appel : libération immédiate avec obligation de restituer le passeport et de plates excuses du juge au nom de la justice française.

Sarah Danflous, intervenante pour La Cimade au CRA d'Hendaye

Absurde

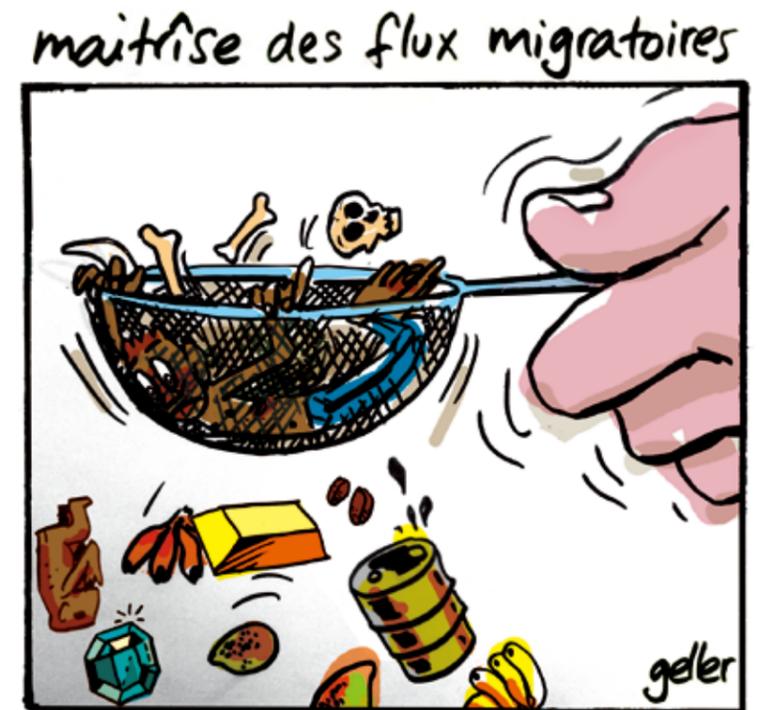
Gesticuler : Faire beaucoup de gestes, faire de grands gestes en tous sens, s'agiter, remuer, bouger, de manière désordonnée sans but ni résultat précis.

Deux pakistanais sont interpellés sur un chantier illégal de peinture en bâtiment à Frouzins en Haute-Garonne. Ils sont enfermés en centre de rétention pour être réadmis en Italie, pays dans lequel ils disposent d'un titre de séjour en cours de validité. Ils n'y voient aucun inconvénient, mais demandent à pouvoir récupérer leurs bagages restés dans un pavillon près du chantier. Réponse de la police : « Ben non c'est pas possible. Vous avez qu'à revenir les chercher une fois que vous arriverez en Italie. » Les deux ouvriers protestent parce que c'est beaucoup d'argent et qu'ils n'ont aucune envie de revenir en France illégalement mais c'est pourtant ce qu'ils seront contraints de faire.

Publié dans Planète CRA n°37

LE TRAIT DE... FEDERICO GELLER

Federico Geller est un artiste en migration, il s'intéresse à tous les aspects sociaux du travail humain et à l'effacement des frontières.



Regards

6 Actualités

À l'ombre du droit

Un rapport inédit sur la situation des étrangers en prison.

La langue, un outil pour communiquer et s'intégrer

Reportage à Montpellier.



10 Point chaud

Projets de loi asile et immigration

Après l'attente, la déception.

11 Initiatives

Le goût de l'autre

Un rendez-vous gastronomique, qui se déroule sous les combles de la mairie du 4^e arrondissement de Paris, fait se rencontrer étrangers, travailleurs sans-papiers et Français.

13 Juridique

La lente disparition de la carte de résident

L'avis de recherche est lancé à l'heure où le gouvernement présente son titre pluriannuel.

Le dossier

14 Europe et migrations, quelles solidarités?



En principe, les élections sont faites pour dégager de nouveaux horizons. Or le ciel européen est particulièrement chargé de menaces xénophobes. Un dossier pour préciser les compétences dans cette nébuleuse de pouvoirs européens et pour rappeler les fondamentaux de la solidarité.

19 Point de vue

La « lutte contre l'immigration clandestine » a-t-elle un sens?

Par Serge Weber, enseignant-chercheur en géographie et aménagement.

22 Portrait

« Je n'ai pas confiance en l'Europe »

Annalisa d'Ancona, militante de Lampedusa.

23 Débat

Quelles solidarités existent entre les États membres? Un débat avec Corinne Balleix, Claire Grover et Laurence Rist.

Trajectoires

26 Parcours

De Niamey à Rome en passant par Tripoli

Yaya, jeune nigérien arrivé en Italie par hasard au détour d'une folie de Kadhafi..



27 La chronique

L'exode et le royaume, par Hervé Hamon.

29 Carnets de justice

Audience au tribunal administratif de Melun, la justice se penche sur l'enfermement d'un nourrisson..

Expressions

30 Rencontre

Briser les frontières par la chanson

Thomas Pitiot, créateur d'un univers musical et poétique empreint d'humanité et de fraternité militante..



31 À lire, à voir

Un livre pour enfants, de la sociologie, une bande dessinée et des témoignages pour un autre regard sur les migrations.

35 Festival

Festival Migrant'scène 2014

Europe endless, la nouvelle création de la compagnie étrange miroir..



Édito

Europe forteresse

Un an après le naufrage mortifère de Lampedusa, le 3 octobre 2013, qui avait indigné toute la communauté internationale, rien n'a véritablement changé. Les naufrages et les morts en Méditerranée sont toujours une réalité, la « pression migratoire » s'est accentuée, avec plus de 100 000 personnes migrantes arrivées sur les côtes italiennes depuis le début de l'année.

Dans cette période exceptionnelle de chaos qui voit des dizaines de milliers de personnes fuir des persécutions, des zones de conflit et l'extrême misère de plusieurs pays et régions du monde, l'Union européenne fait le choix de poursuivre sa politique forteresse.

D'un côté, on ferme les voies d'accès légales aux pays de l'UE, à travers des politiques de visas de plus en plus restrictives, obligeant ainsi une partie des personnes migrantes à emprunter des filières « clandestines »; de l'autre, sous le prétexte de cette immigration irrégulière, on poursuit le déploiement de dispositifs policiers et militaires pour contenir et empêcher leur accès au territoire européen. La boucle est ainsi bouclée.

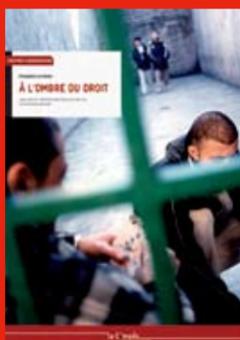
Face à l'augmentation du nombre de migrants à ses portes, la principale réponse de l'Union européenne, en cette rentrée post élections européennes, est le renforcement des contrôles répressifs via une nouvelle opération dite *Frontex plus* – qui deviendra l'opération Triton à partir de novembre – et l'intensification de la coopération avec les pays de transit et d'origine des personnes migrantes. Peu importe si, loin de les dissuader de rejoindre l'Europe, les opérations Frontex ont eu jusqu'alors pour conséquence de contraindre les personnes migrantes à emprunter des routes toujours plus dangereuses au péril de leur vie. Peu importe si les accords de sous-traitance du contrôle des frontières de l'UE par des pays tiers aboutissent à modifier la législation de ces pays pour faire de « l'émigration illégale » un délit, comme c'est le cas en Mauritanie.

Depuis que l'Union européenne essaie de mettre en place des règles communes en matière d'asile et de migrations, elle a principalement concentré ses efforts et ses moyens sur le contrôle des frontières extérieures et sur la lutte contre l'immigration irrégulière, au détriment d'une politique active d'immigration basée sur la solidarité et le respect des droits fondamentaux des personnes migrantes. Les nouvelles orientations définies par le Conseil européen fin juin ne dérogent pas à cette constante. Une rupture avec les politiques migratoires européennes actuelles est urgente, mais elle ne vient pas. La nomination, le 10 septembre dernier, du nouveau commissaire européen à la migration et aux affaires intérieures – ancien ministre de la défense grec, issu du parti populaire européen de droite conservatrice – fait s'éloigner l'espérance d'un changement de cap. L'obsession sécuritaire écrase tout, y compris la capacité de l'Union et de ses États membres à se remettre en question, et repenser leur relation au monde.

Jean-Claude Mas | SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CIMADE

lacimade.org

Vous pouvez actuellement sur le site de La Cimade



S'informer

Étrangers en prison, À l'ombre du droit, Analyses et propositions pour mettre fin aux discriminations.

Commander

le calendrier du monde 2015.



«Causas communes»
le journal trimestriel de

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

PRÉSIDENTE: Geneviève Jacques
64, rue Clisson 75013 Paris
tél.: 01 44 18 60 50
www.lacimade.org

ABONNEMENTS
4 numéros - 1 an: 15€
(étranger: 20€)

Pour les changements d'adresse, prière de retourner la dernière étiquette.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation. Les photos sont de droit réservé.

ISSN 1262 - 1218

Imprimé sur papier provenant de forêts gérées durablement



COMMISSION PARITAIRE: 0518 G 90850

DÉPÔT LÉGAL: 4^e trimestre 2014

DIRECTRICE DE PUBLICATION: Geneviève Jacques

RÉDACTEUR EN CHEF: Rafael Flichman

COMITÉ DE RÉDACTION: Françoise Ballanger, Pierre-Yves Bulteau, Luce Burnod, Dominique Chivot, Michel Delberghe, M.G., Anette Smedley, Didier Weill.

ICHOGRAPHIE: Jérôme Agostini, Giovanni Cocco, Nathalie Crubézy / Collectif à-vif(s), Grégoire Korganow / CGLPL.

ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À CE NUMÉRO: Maya Blanco, Hervé Hamon, Yves Januel, Alain Le Goanvic.

PHOTO DE COUVERTURE:

© Giovanni Cocco. « Cimetière de bateaux. » Les bateaux qui parviennent jusqu'aux côtes de l'île sont entassés. Lampedusa, Italie, 2011.

QUATRIÈME DE COUVERTURE: © Vali pour la photo et © Polysemie pour la conception graphique.

CONTACT: causascommunes@lacimade.org

CONCEPTION GRAPHIQUE:

© ANATOME, Magdalena Holtz

MAQUETTE: atelier des grands pêcheurs

IMPRESSION: Imprimerie Moderne de Bayeux

PERSONNES ÉTRANGÈRES EN PRISON

À l'ombre du droit

La Cimade sort cet automne son premier rapport exclusivement consacré aux personnes étrangères incarcérées. Retour sur l'histoire des discriminations vécues derrière les barreaux par 18 % de la population carcérale de France avec Caroline Bollati, responsable de la commission prison de La Cimade.

Pourquoi sortir aujourd'hui un rapport sur la situation des personnes étrangères en prison ?

Pour la toute première fois, La Cimade sort une publication sur la situation des personnes étrangères incarcérées afin de faire connaître les difficultés que rencontre ce public derrière les barreaux. La Cimade est sur le terrain depuis plus de trente ans¹, elle dispose d'une connaissance unique sur l'accès au droit des personnes étrangères en prison. Nous observons depuis de nombreuses années des dysfonctionnements, même si des avancées ont pu être constatées, les personnes

¹ Des bénévoles intervenaient en prison depuis des années quand la première convention entre La Cimade et l'Administration pénitentiaire est signée en 1992 dans la région PACA. Un peu plus de dix ans plus tard, une convention et un protocole sont signés au niveau national avec la Direction de l'Administration pénitentiaire.

carcérale est de nationalité étrangère. La population carcérale de nationalité étrangère fluctue peu depuis de nombreuses années, alors même que le nombre de personnes détenues augmente sensiblement. Et il n'y a pas, contrairement aux idées reçues, d'augmentation de la délinquance étrangère. D'après les statistiques de police, la part des personnes étrangères est en baisse constante depuis 30 ans : 14 % des délits concernaient des personnes étrangères dans les années 1970 et environ 10 % aujourd'hui. Mais, elles sont plus contrôlées, plus interpellées, plus enfermées et plus sévèrement sanctionnées que les personnes françaises.

Quelles principales discriminations subissent les personnes étrangères incarcérées ?

Tout d'abord l'accès à l'information. En prison, beaucoup d'informations sont transmises par écrit en français. Et tout se demande aussi en français et par écrit. Il faut écrire pour demander un rendez-vous avec le médecin, son avocat, son conseiller

pénitentiaire d'insertion, etc. Par ailleurs, beaucoup de personnes étrangères ne peuvent pas avoir accès aux aménagements de peine car la loi ne prévoit rien ou très peu. Or, l'aménagement de peine est un facteur de prévention de la récidive : une personne qui a fini de purger sa peine hors les murs récidivera moins qu'une personne qui subit une sortie « sèche » : c'est à dire sans préparation à la sortie, sans aide à se réinsérer. — **Propos recueillis par Rafael Flichman**

LA DOUBLE PEINE N'A JAMAIS ÉTÉ ABOLIE

Si vous avez cru à l'abolition de la double peine, vous regardez trop la télévision ! Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'intérieur, est en effet parvenu à faire passer ce message sur toutes les ondes. Et pourtant, la loi du 26 novembre 2003 a simplement réformé le dispositif, en créant plusieurs catégories complexes plus ou moins protégées contre la double peine. Dans les faits, des étrangers sont victimes de la double peine quotidiennement. Mais qu'est ce que la double peine ? Elle ne concerne que les étrangers majeurs, il s'agit soit d'une peine complémentaire prononcée par un tribunal correctionnel à la suite d'une condamnation pénale (on parle alors d'une interdiction du territoire français qui peut durer un, trois, cinq, dix ans ou être définitive), soit d'un arrêté d'expulsion édicté par le préfet ou par le ministre de l'intérieur (ces décisions sont toujours définitives). Pour éviter la double peine, il ne suffit pas d'être parent d'enfant français, d'être arrivé en France avant l'âge de 13 ans ou d'être conjoint de Français, encore faut-il le prouver. Et quand on passe en comparution immédiate après 24 heures de garde à vue, il n'est pas facile de réunir tous les documents. — **R.F.**

étrangères subissent encore des discriminations. La prison n'est pas un lieu de non-droit ! Chaque personne incarcérée, quels que soient les motifs de sa condamnation ou sa nationalité, a le droit de se défendre et d'exercer ses droits. Il est donc nécessaire aujourd'hui d'ouvrir le débat sur l'accès au droit des étrangers en prison.

Comment expliquer la surreprésentation des étrangers alors que la délinquance étrangère est en baisse ?

Au 1^{er} janvier 2014, 67 065 personnes étaient en prison. Environ 18% de la population



Centre de détention, nouvel arrivant, 2010.

EN SAVOIR PLUS



Étrangers en prison, À l'ombre du droit, Analyses et propositions pour mettre fin aux discriminations disponible sur www.lacimade.org

Les photographies de Grégoire Korganow seront exposées à la Maison européenne de la photographie à Paris à partir du 4 février 2015. www.korganow.net

Maison d'arrêt, intérieur d'une cellule, 2012.



Maison d'arrêt, intérieur d'une cellule, 2012.

LE MOT

Tungaranke

Professeur à l'Université Paris-Descartes, Cécile Canut effectue des recherches en sociolinguistique, en particulier sur les langues de l'Afrique de l'Ouest. Elle a codirigé² *La migration prise aux mots (Mise en récits et en images des migrations transafricaines)*, un ouvrage collectif paru aux éditions Le Cavalier Bleu.

De quelle langue est issu le mot tungaranke ?

Ce mot est issu du bambara, une langue mandingue de l'Afrique de l'Ouest, parlée surtout au Mali. En matière de migration, peu de chercheurs s'intéressent aux mots issus des langues africaines. Les langues du Nord sont privilégiées pour désigner « les migrants », ce qui engendre une vision univoque. Or, il existe une hétérogénéité de termes locaux, qui ne renvoient à aucune catégorie fixe. Les mots désignant « les migrants » varient selon les personnes qui les emploient, selon les lieux dans lesquels ils sont employés, selon les périodes aussi.

Que désigne le mot tungaranke ?

Tunga désigne la brousse ; tungaranke, celui qui est parti dans la brousse et, par extension, celui qui vit à l'étranger. La plupart des langues d'Afrique de l'Ouest, dont le zarma, le peul et le wolof, associent la brousse à la migration. Inhabitée par les humains mais peuplée de génies, la brousse représente la zone dangereuse au-delà de la limite du village. Pénétrer dans la brousse entraîne des épreuves : on traverse un espace inconnu et lointain, on ne bénéficie plus de la protection de ses proches, on se trouve abandonné à soi-même, confronté à l'austérité, à la solitude, à la fragilité, à l'exil... La mort est même possible. Cette représentation de l'espace séparé en deux est transmise dès l'enfance, ce qui peut expliquer comment les jeunes Africains affrontent les dangers pour émigrer en Europe. L'ironie, dans ces représentations langagières, est que la France et les pays du Nord sont assimilés à la brousse !

L'utilisation de ce mot a-t-elle évolué ?

Initialement, ce mot était utilisé par les familles sahéniennes de culture mandingue. Mais les Tungaranke ont longtemps été qualifiés de tiolos (fuyards) par les dirigeants maliens, en réaction à ce qu'ils considéraient comme un héritage du système colonial et un frein au « développement » du pays. Puis, à partir des années 1990, les Tungaranke ont été reconnus pour leur rôle positif dans l'économie. La télévision publique consacrait l'émission *Tungaranke* à ces Maliens de l'extérieur, surtout à ceux établis en Occident, une catégorie de la population sur laquelle on pouvait compter pour ramener au pays de l'argent et des projets de constructions. Aujourd'hui, les Maliens emploient couramment ce terme, parmi d'autres termes locaux apportant une pluralité de nuances. Les Tungaranke entre eux emploient plutôt le mot *aventuriers*, qui possède en français une autre dimension. — **Propos recueillis par Maya Blanc**

² Avec la collaboration de Daouda Gary Tounkara, historien, chargé de recherches au CNRS.

FRANCAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

La langue, un outil pour communiquer et s'intégrer

Les cours de français organisés par La Cimade à Montpellier répondent à des attentes et des besoins très variés. Ils facilitent les rencontres et les échanges entre personnes aux origines et aux parcours divers.

« Que signifie, que veut dire ton prénom ? » Ce matin-là de la fin juin, Laurence avait choisi cette méthode subtile et indirecte pour inviter les uns et les autres à se présenter, à faire connaissance, à se livrer un peu, à raconter en des mots très simples un bout d'histoire, de culture et d'origine. Et le tour du monde a commencé. Il y avait là Bassari du Mali, Ismaïl du Maroc, Damian du Nigeria, Albertine du Liberia, Leslie des Philippines, Kay du Laos, mais aussi Santiago du Mexique, Nagora du Guatemala et Julia d'Argentine, Beckhan le Tchétchéne, Artyon d'Arménie, Lescek le Polonais et quelques

isolés, franchissent la porte du local de la rue du faubourg Boutonnet, au siège régional de La Cimade à Montpellier pour participer à ces séances d'enseignement du français langue étrangère organisées depuis bientôt sept ans et qui mobilisent une dizaine de bénévoles. Les groupes se forment au gré des arrivées et des affinités. Même si aucun contrôle d'assiduité n'est imposé – « ce n'est pas l'école » prend-on soin de préciser – la séance est aussi l'occasion de se familiariser avec des principes du vivre ensemble.

À partir d'un dessin de Sempé
La diversité des âges, des niveaux et des attentes n'est pas la moindre des difficultés rencontrées par les animateurs des différents groupes. « La langue est avant tout un outil de communication entre les personnes », souligne Anne-Marie qui insiste sur la rencontre, les échanges et les liens même ténus qui se nouent entre les participants qui plus est « sans préjugés, ni conflit idéologique ». Lors de la séance de ce matin-là, cette ancienne professeur de français avait soumis un dessin de Sempé. En six séquences elliptiques sans légende, le sujet illustrait les relations de voisinage. Une occasion d'aborder certaines subtilités de la langue autant qu'une forme d'humour sensible et délicat. Étudiante en stage de master de français langues étrangères, Blandine avoue avoir un peu tâtonné au démarrage de ses premières animations de groupe. Puis elle s'est familiarisée avec



Une élève du cours de FLE avancé et Anne-Marie à La Cimade de Montpellier, juin 2014.

le pragmatisme d'une forme d'apprentissage sans niveau préétabli, adaptée à un public fluctuant composé de diplômés chevronnés comme de personnes n'ayant jamais fréquenté l'école. Au fil des séances, elle a appris à se passer de toute méthode rigoureuse pour privilégier « la spontanéité » et la grande liberté des échanges en s'appuyant sur des documents visuels, les titres des journaux. « Le plus difficile, c'est de parler avec l'administration. Les gens d'en face – derrière le guichet – ne font pas l'effort de nous comprendre », relève Miguel, un jeune Argentin. Le contact

parfois rude avec les autorités publiques, la demande de renseignements, l'assistance à l'école ou à l'hôpital sont autant d'obstacles à surmonter. De fait, l'apprentissage reste centré sur « la langue d'intégration », celle qui permet de se frayer une voie, sans trop de dangers. Pour Anne-Marie, l'essentiel est aussi que les participants s'enhardissent, deviennent plus

et en particulier celui du département du Val-de-Marne à Saint-Mathieu-de-Trévières, où sont pris en charge des mineurs étrangers isolés autant que des jeunes en rupture scolaire et familiale. Damian, jeune Nigérian, est de ceux-là qui, chaque semaine accompagné par un éducateur, vient parfaire son apprentissage du français en complément de la formation technique qu'il suit dans un lycée professionnel du bâtiment. « Ces groupes nous obligent à sortir du cadre strict de la prise en charge individuelle et de l'enfermement juridique du cas à résoudre », insiste Christophe Perrin, délégué national de La Cimade en Languedoc-Roussillon. Selon lui, « cette action est un carrefour de rencontres et d'échanges informel qui s'inscrit dans la durée. On redécouvre que le droit n'est pas une finalité et qu'il importe de retrouver l'humain ». Comme s'il s'agissait de renouer avec des principes et des initiatives pédagogiques inscrits dans la tradition de La Cimade longtemps privilégiés et depuis quelque peu laissés « en déshérence ». Conséquence d'une fréquentation renforcée d'un public aux attentes et aux besoins divers : les responsables et animateurs des groupes de Montpellier, Béziers et Perpignan ont décidé depuis peu de se retrouver périodiquement en coordination régionale pour échanger leurs

expériences, voire préparer des actions de formation. D'autant que, reconnaît Christophe Perrin, ces séances fonctionnant en « portes ouvertes », sans contrôle ni contrainte, sont aussi un observatoire particulier des flux migratoires dans cette région d'accueil et de passage. Une manière également d'intégrer les cours de langues dans les actions de « socialisation » mises en œuvre par l'équipe. L'an dernier, un groupe de théâtre avait privilégié les jeux de rôle comme moyen d'apprentissage. En cette fin de mois de juin pour conclure l'année, rendez-vous était donné au cinéma pour voir et commenter *La Cour de Babel*, le film de Julie Bertucelli qui,

« On redécouvre que le droit n'est pas une finalité et qu'il importe de retrouver l'humain. »

durant un an, a filmé les échanges, conflits et joies de jeunes collégiens originaires de Tunisie, du Brésil, de Chine, du Sénégal tout juste arrivés en France. Une histoire somme toute assez proche de celle de Bassari, Ismaïl et Damian qui, le reconnaît la jeune réalisatrice, remet en cause les idées reçues et laisse espérer en l'avenir. **Michel Delberghe**

Trois élèves du cours de FLE débutant à La Cimade de Montpellier, juin 2014.



© Nathalie Crubézy / Collectif à-vifs

autonomes et prennent des initiatives. À l'exemple de Nagora et d'Artyon qui, tôt le dimanche matin, participent à la distribution de repas pour près de 200 personnes au Babel Café, un des réseaux de banque alimentaire locale.

Une ouverture vers d'autres milieux
Pour l'heure, l'activité d'enseignement du français proposée par La Cimade ne bénéficie d'aucune reconnaissance officielle par les autorités publiques locales. Cela n'a pas empêché les relations particulières et privilégiées avec deux foyers de l'enfance et d'accueil de mineurs en difficulté.

Après l'attente, la déception

Sarah Belaïsch, responsable des commissions nationales et des actions de La Cimade juge clairement insuffisantes les nouvelles mesures des deux projets gouvernementaux.

Le projet de loi sur l'immigration est-il satisfaisant ?

Le titre de séjour pluriannuel est présenté comme la mesure phare du texte. Une carte de trois ou quatre ans, c'est mieux qu'un an, mais beaucoup moins que la carte de résident valable dix ans³. L'autre mesure phare concerne l'assignation à résidence, censée être une alternative à la rétention. Mais d'après le texte, l'assignation à rési-

L'autre projet de loi, sur l'asile, apporte-t-il des avancées plus importantes ?

Oui, mais c'est uniquement parce que la France est tenue de transposer les directives européennes qu'il y a certaines avancées. D'abord, tous les demandeurs d'asile auront droit à un recours suspensif. Plus de possibilité donc d'expulser un demandeur d'asile en cours de procédure. C'était une revendica-

n'importe où en France, et dans certains cas, auront l'obligation de demander l'autorisation du préfet pour s'absenter, sous peine de se voir supprimer leur allocation et leur place d'hébergement, et surtout clore leur demande d'asile. Ici la volonté de surveiller les demandeurs d'asile prime sur la nécessité de les protéger : le gouvernement souhaite pouvoir les localiser pendant la procédure pour pouvoir les expulser plus facilement s'ils sont déboutés de leur demande.

Êtes-vous donc globalement déçue ? Peut-on encore faire évoluer ces textes ?

Nous sommes déçus et notre déception est d'autant plus grande que nous sommes beaucoup intervenus en amont. La Cimade a été très présente dans les concertations gouvernementales car elle a tenu à jouer le jeu. Lorsque le parti socialiste était dans l'opposition, notre travail auprès de ses parlementaires semblait en partie entendu. Mais aujourd'hui, le gouvernement, n'étant pas sûr de trouver une majorité sur ces sujets a adopté un profil bas. Il s'agit pour lui de ne pas faire de vagues sur ces sujets sensibles. Et nous n'attendons rien de mieux du côté de l'actuelle opposition. Les échéances sénatoriales et le débat interne actuel au parti socialiste ne nous poussent pas à l'optimisme, mais nous poursuivons nos échanges et nos contacts. ■ **Propos recueillis par Dominique Chivot**

³ Sur le titre de séjour pluriannuel, lire page 13 « La lente disparition de la carte de résident ».

La volonté de surveiller les demandeurs d'asile prime sur la nécessité de les protéger.

dence pourra être utilisée en plus de la rétention. L'administration aura la possibilité d'utiliser les deux de manière cumulative. L'assignation n'est donc plus seulement une alternative à la rétention, c'est une mesure complémentaire pour pouvoir expulser.

Sur ce projet de loi, aucune des préoccupations de La Cimade n'a vraiment été prise en compte. Beaucoup de dispositions très restrictives avaient été prises ces dernières années contre lesquels les socialistes s'étaient insurgés. On aurait donc pu s'attendre à ce que, une fois arrivés au pouvoir, ces derniers affichent au moins de la cohérence par rapport à leurs prises de positions passées !

tion forte des associations. Ensuite, le fait que tous les demandeurs d'asile aient droit à une allocation financière et à un hébergement... en tout cas sur le papier, puisque pour ce qui concerne l'hébergement, les places sont aujourd'hui nettement insuffisantes.

Les autres mesures de ce projet qui relèvent de la compétence nationale ne constituent pas du tout des avancées. Il s'agit par exemple de l'augmentation du nombre de cas de procédures d'irrecevabilité et de procédures accélérées. Ces dernières seront examinées par un juge unique à la CNDA et au tribunal administratif, au lieu d'une formation collégiale. Le cantonnement des demandeurs d'asile dans leur lieu d'hébergement en est un autre exemple : ils seront désormais obligés d'accepter la place d'hébergement qui leur sera proposée

Remettre son existence à plat

Tous les derniers jeudis de chaque mois, une vingtaine de « dîneurs » se retrouvent autour d'une tablée aux mille saveurs. Particularité de ce rendez-vous gastronomique : il se déroule sous les combles de la très chic mairie du 4^e arrondissement de Paris et fait se rencontrer étrangers, travailleurs sans-papiers et Français.

Concentrée sur le brunissement de son caramel au thym, Nathalie Baschet interrompt son léger moulinet et fixe la scène qui se joue en ce jeudi après-midi de mai. « Il y a quelque chose de l'ordre de la désobéissance civile dans ces repas. » La cuisinière, au tablier rose sur pull vert, vous fixe de ses billes noisette avant de réenclencher son geste à quelques centimètres des plaques à induction. Sur la porte de la salle à manger, le menu du jour étale sa résistance à l'air ambiant. À y regarder de plus près, on esquisse même un sourire à l'idée d'imaginer un jour les agents de la Police aux frontières débarquer au cœur de ce coin du Marais et tomber sur ce feuillet A4, véritable programme politique et culinaire en ces temps de replis identitaires. « Repas du 22 mai 2014 / Amuse-bouches : crème d'asperge au parmesan ; tatin de tomates cerise / Plats : tajine aux légumes ; tajine d'agneau aux pruneaux / Dessert : charlotte aux fraises, coco et citron vert / Boissons : jus à la fleur d'oranger citronné ; jus de dattes épicées. » On sourit, puis l'on s'arrête sur Youssef. Sur ses longues mains prolongées par des ongles fins qui réduisent en lamelles de gros morceaux d'oignons cristallins. Arrivé en France depuis sept mois, ce jeune marocain originaire d'Ouarzazate est un sans-papier qui a fui la misère de cette région aussi appelée « la porte du désert ». « Je l'ai rencontré dans l'un de mes cours d'alphabétisation, résume Nathalie Baschet. Je lui ai parlé du Goût de l'autre, de ce que l'on y faisait, et il s'est proposé pour venir cuisiner. » Une fois par mois, ce dîner partagé



© Pierre-Yves Bulteau

offre donc à chacun de pouvoir mettre un peu de son existence dans chacun de ses plats. Comme Youssef qui, ce jeudi là, travaille avec amour ses oignons alors qu'il confie n'aimer « ni les cuisiner, ni les manger ».

Véritable programme politique et culinaire en ces temps de replis identitaires.

Au milieu des migrants, le chef Kei Kobayashi

Si cette escale culinaire a vu le jour en 2008, Le Goût de l'autre puise ses racines dans la lutte des sans-papiers de l'église Saint-Bernard. « À l'époque, médias et politiques ont parlé d'occupation, poursuit Nathalie. Avec le Réseau chrétiens -

immigrés (RCI) dont je fais partie, nous avons décidé d'inverser la manière de penser et de parler d'accueil plutôt que d'occupation, tout en posant cette question : qui sont ces gens ? » En cette fin des années 90, époque où les lois Pasqua sont de vigueur et où « la chasse aux clandestins » reste un sport national, l'interrogation ne va pas forcément de soi. Pourtant, la question tourne dans différents réseaux jusqu'à trouver écho auprès d'une vingtaine de paroisses franciliennes, d'organisations d'aide aux migrants ainsi que d'élus républicains, toutes couleurs politiques confondues. « De l'aide à la constitution juridique de dossiers de régularisation, nous avons rapidement décidé de mettre en place des cours d'alphabétisation, cela pour ... »

... enclencher le processus d'intégration de ces personnes. » Parmi ces femmes et ces hommes venus apprendre le français, Nathalie Baschet croise Kei Kobayashi. Originaire de Nagano, ce trentenaire aux traits enfantins et à la coiffure peroxydée, n'est autre que l'un des meilleurs chefs japonais de sa génération. Après avoir travaillé auprès d'Alain Ducasse et de Jean-François Piège, Kobayashi reprend les commandes du 5 rue du Coq-Héron (Paris 1^{er}), tenu pendant trente-deux ans par le double chef étoilé Gérard Besson. « C'est par l'intermédiaire de Kei que j'ai rencontré Nathalie, raconte celui qui a bâti sa réputation sur le travail de la viande de gibier. Elle m'a parlé du Goût de l'autre. Un soir, j'ai trouvé le temps de pousser la porte de la mairie du 4^e arrondissement. J'y ai trouvé beaucoup de chaleur. Tout y était vérité. Cela m'a rappelé mes origines paysannes où il est impossible de tricher. »

« Le temps d'un repas, nous proposons de vivre avec l'autre »

Cette confiance en toute simplicité n'aurait pu s'installer et perdurer

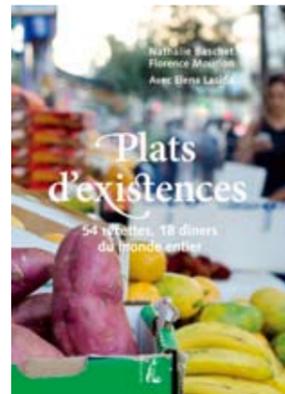


© Pierre-Yves Bulteau

sans un autre appui. Celui de Dominique Bertinotti. « Alors qu'elle était maire du 4^e, c'est elle qui nous a mis à disposition des salles pour les cours et surtout qui a fait voter la réhabilitation de la cuisine par le conseil municipal, insiste Nathalie Baschet. Grâce à ce point de chute, des liens très forts se sont noués entre les migrants et leurs formateurs. » À tel point que celle qui est aujourd'hui présidente du Réseau chrétiens - immigrés

a fini par organiser des repas chez elle, entre ses amis français et certains de ses élèves. Autour d'un bon plat, les papilles frétilent et les langues se délient. « Il faut que tu fasses de même sur la place publique », lui lance un jour l'un de ses convives. Depuis ce jour, cela fait six ans que Français et migrants se retrouvent une fois par mois à cuisiner puis à déguster de nouveaux plats. Chaque dernier jeudi du mois, le rituel est immuable : « Le temps d'un repas, nous proposons de vivre avec l'autre », résume Ivan Thomas, membre de RCI, et pâtissier à ses heures perdues. Loin d'être folklorique, Le Goût de l'autre permet, pour six euros, une démarche politique, multiculturelle et intergénérationnelle. « Une autre manière de faire famille », disent les organisateurs. « La preuve que la cuisine sans partage n'a aucun intérêt », lance Gérard Besson qui a accepté de relire la centaine de recettes proposées par Le Goût de l'autre et d'en préfacier un livre portraits dont la sortie est prévue le 16 octobre prochain (lire encadré). Parmi ces nombreux Plats d'existences, il sera possible d'en déguster des aussi savoureux que les tajines aux légumes et aux pruneaux de Youssef. ■ Pierre-Yves Bulteau

UN LIVRE, DES PORTRAITS ET DES RECETTES



Plats d'existences, 54 recettes. 18 dîners du monde entier, de Nathalie Baschet, Elena Lasida et Florence Mourlon, aux éditions de l'Atelier, 16 euros. Sortie en librairie prévue le 16 octobre 2014.

Lutter contre le racisme et faire de l'intégration une priorité au sein de notre société sont des principes fondamentaux de notre République. Permettre à « l'autre » de se familiariser avec le pays d'accueil ne se limite pas aux seuls débats politiques mais se traduit aussi par un combat citoyen et quotidien de terrain. Qu'est-ce qu'« accueillir » ? Et surtout que signifie accueillir un « étranger » ? Et si le repas faisait office de véritable acte convivial pour célébrer sa bienvenue ? Chacun des dîners proposés est alors une promesse de voyage et d'échanges. Le temps d'une soirée, autour d'une table, tous peuvent découvrir « le goût de l'autre », tout en appréciant des plats toujours différents. La règle est simple : hors-d'œuvre et desserts sont l'affaire d'un ou d'une cuisinier(e) français(e). Quant au plat principal, il est à chaque fois préparé par une personne étrangère qui fait découvrir alors un peu de son pays. De l'échange des saveurs naît la curiosité pour l'autre, pour son parcours, son histoire, sa culture. Ce livre témoigne des échanges de ces rencontres et invite à les prolonger autour de 18 idées de dîners et autant de portraits de cuisiniers, le tout regroupant 54 recettes du monde entier. Avec, en creux, cette invitation à poursuivre ailleurs cette démarche où l'accueil est l'affaire de tous ! ■ P.Y.B.

AVIS DE RECHERCHE

LA LENTE DISPARITION DE LA CARTE DE RÉSIDENT

ALORS QU'UN PROJET DE LOI PROPOSE UN TITRE DE SÉJOUR PLURIANNUEL, LE RETOUR À LA CARTE DE RÉSIDENT DÉLIVRÉE DE PLEIN DROIT S'IMPOSE. CONTRE L'ARBITRAIRE ET LA PRÉCARITÉ. POUR L'AUTONOMIE, L'INSERTION ET L'ÉGALITÉ.

Entrée en vigueur il y a 30 ans, la loi instaurant la carte de résident était en 1984 une avancée majeure pour les personnes étrangères. Délivrée de plein droit à toutes les personnes ayant de fortes attaches en France, valable dix ans, elle était renouvelée automatiquement. Elle garantissait ainsi la stabilité du séjour et était vecteur d'intégration. Votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, cette loi entendait aussi répondre aux discours xénophobes déjà véhiculés par l'extrême droite.

Précarité et arbitraire

Cette lucidité et ce courage politique se sont depuis bien délités. Et la logique s'est inversée, surtout avec les lois Sarkozy de 2003 et de 2006. Pour obtenir une carte de résident, il faut désormais au préalable démontrer son « intégration »... Mais comment s'intégrer lorsqu'on ne sait même pas si son titre de séjour d'un an va être renouvelé après trois rendez-vous et deux récépissés ? Sans titre de séjour stable, les personnes étrangères sont confrontées à l'arbitraire des préfetures et aux aléas des changements législatifs incessants. Sans compter les aléas de la vie privée qui peuvent vous entraîner dans les méandres des changements de statuts dédiés à chaque titre de séjour : étudiant, malade, conjoint de français, parent d'enfant français. Dans la vie réelle, on passe facilement de l'un à l'autre, en préfecture c'est une autre affaire.

Difficile d'obtenir un contrat à durée indéterminée, un crédit bancaire ou de signer un bail de trois ans avec un titre de séjour valable à peine un an. L'intégration passe aussi par une vie professionnelle et privée stabilisée. Le gouvernement socialiste de 1984 l'avait compris.

Comment s'intégrer lorsqu'on ne sait même pas si son titre de séjour d'un an va être renouvelé ?

Mission impossible

En 2014, le gouvernement, toujours socialiste, reprend à son compte les discours véhiculés par la droite ces dernières années : pour avoir accès à la stabilité du séjour, il faut au préalable s'intégrer. Mission impossible. La carte de résident est devenue la récompense à l'intégration, alors qu'elle devrait être l'une de ses conditions. Pour nuancer et faire croire au progrès, le projet de loi sur l'immigration présenté en Conseil des ministres le 23 juillet annonce la création d'un titre de séjour pluriannuel. Cette mi-mesure va légèrement atténuer les principales difficultés sans les résoudre : l'encombrement des préfetures ne va pas se tarir et la précarité des personnes étrangères reste de mise. Ce titre de séjour intermédiaire entre la carte d'un an et la carte de dix ans sera valable trois ou quatre ans. Il pourra être retiré à tout moment par le préfet qui aura

pour ce faire des pouvoirs surdimensionnés de contrôle. L'administration pourra en effet, si le projet de loi est adopté en l'état, demander des informations aux écoles, hôpitaux, banques, sécurité sociale, Pôle emploi et autres organismes. Le préfet pourra aussi convoquer à tout

moment la personne pour vérifier qu'elle remplit toujours les conditions de délivrance du titre pluriannuel. La logique de la suspicion de l'étranger fraudeur persiste donc.

Rendez-nous la carte de résident !

Ironie de l'histoire, la campagne inter-associative *Rendez-nous la carte de résident !* menée depuis juin dernier reprend les mêmes argumentaires que ceux développés en 1984. Le contexte politique n'est gère différent : discours xénophobes, montée de l'extrême droite, indécision politique. Un retour au bon sens s'impose : stabiliser le séjour pour faciliter l'intégration et rétablir dans les textes la carte de résident délivrée de plein droit. ■ Rafael Flichman

EN SAVOIR PLUS

www.cartederesident.org



© Giovanni Cocco

La frontière entre le Maghreb et l'Europe est protégée par un double barbelé de 6 m de haut et de 9,7 km de long. Le Maroc est à gauche et l'Espagne à droite. Melilla, Espagne, 2012.

Europe et migrations, quelles solidarités ?

En principe, les élections sont faites pour dégager de nouveaux horizons. Or le ciel européen est particulièrement chargé de menaces xénophobes, les urnes du printemps dernier l'ont rappelé. Mais l'enjeu est de taille : les institutions de l'Union européenne doivent se mettre d'accord sur un nouveau projet de politique migratoire pour remplacer celui établi à Stockholm en 2009. Ce dossier de rentrée vise d'abord à préciser les compétences respectives dans cette nébuleuse de pouvoirs européens. Il dirige aussi quelques projecteurs sur ces abcès aux frontières du continent, que ce soit en Grèce, à Lampedusa

ou à l'entrée du Channel. Des témoignages opportuns pour rappeler les fondamentaux de la solidarité.

Comment cerner ce sujet si sensible pour l'Europe ? La politologue Corinne Balleix rappelle ici que la mise en œuvre des textes dépend des États et que tous ne sont pas appliqués. L'échange entre l'écologiste Claire Grover et la haute fonctionnaire Laurence Rist montre également combien ces questions s'inscrivent dans un contexte politique sensible. Et pourtant, au-delà de ce fouillis de réglementations, ce sont bien des vies qui sont en jeu.





Migrations : perspectives européennes après les élections

Comptant parmi les grands enjeux de la nouvelle législature du Parlement européen, la politique européenne d'asile et d'immigration appelle une attention particulière dans cette période charnière. Au lendemain des élections européennes, marquées par un taux d'abstention très important et le succès des partis populistes et nationalistes, doivent être définies les nouvelles orientations et actions de la politique migratoire européenne.



© Giovanni Cocco

Entrée dans le champ de compétence de l'Union européenne en 1999, la politique de l'asile et de l'immigration peut être qualifiée de jeune politique. De l'avis d'Yves Pascouau¹, directeur du programme « Migration et Diversité » du think-tank European Policy Center, la politique d'immigration de l'Union se compose de trois blocs, inégalement développés. Le premier, très largement développé, concerne la gestion des frontières extérieures, la politique des visas et la lutte contre l'immigration irrégulière. Le deuxième, assez substantiellement harmonisé entre les États membres, porte sur l'asile et la protection internationale. Relatif à l'immigration légale et aux règles de séjour sur le territoire de l'Union, le troisième bloc est moins développé, les États membres étant réticents à avancer en commun sur ces points, à l'exception de la politique des visas court séjour.

Les orientations post-Stockholm

Depuis 15 ans, trois plans quinquennaux se sont succédés, donnant les grandes orientations relatives aux

Un migrant tunisien console son ami qui pleure en pensant à sa famille. Nombreux sont ceux qui restent bloqués des années, ils espèrent tous rejoindre la péninsule espagnole. Melilla, Maroc, 2012.

¹ Cité par Giorgio Garbasso dans la synthèse du séminaire « Immigration et asile dans l'UE : quelles réponses aux défis actuels ? » organisé par Notre Europe - Institut Jacques Delors.

politiques de l'asile, de visas et de gestion des frontières. Le programme de Stockholm, actuellement en vigueur, s'achève en décembre prochain. Lors du Conseil européen des 26 et 27 juin dernier, les chefs d'États et de gouvernement ont esquissé les lignes directrices du prochain programme. Parmi les orientations stratégiques, ils réaffirment que les principes de solidarité et de « partage équitable des responsabilités » doivent animer la politique européenne en matière d'immigration. À l'heure où les forces anti-immigrations gagnent du terrain, l'Union encourage les États membres à mener des politiques d'intégration active en présence de « migration légale ». Cependant, à propos de la migration irrégulière, « volet essentiel de la politique migratoire de l'UE », ils appellent à « mettre en place une politique commune efficace en matière de retour » et d'œuvrer au respect des obligations en matière de réadmission. En ce sens, ils confortent le rôle opérationnel de Frontex dans la gestion des frontières.

Agence européenne mise en place en 2005, Frontex coordonne, sur le terrain, la coopération des États membres aux frontières extérieures de l'Union dans le but de lutter contre l'immigration clandestine. Au gré des événements (pression migratoire à la frontière gréco-turque fin 2010 ou Printemps arabes en 2011), les dispositions régissant Frontex ont été modifiées, renforçant le rôle et les capacités opérationnelles de l'agence. Les naufrages à Lampedusa et au large des côtes italiennes, à l'automne 2013, ont encouragé certains politiques européens à demander le renfort des moyens de Frontex. Et semblent avoir été entendus : le Conseil européen conforte l'assistance opérationnelle de l'agence auprès des États membres sujets aux pressions migratoires et l'enjoint à accroître sa réactivité en « tirant pleinement parti » d'Eurosur. Système européen de surveillance des frontières, autrement dit « système des systèmes », il agrège les données collectées par les systèmes de surveillance maritime



© Giovanni Cocco

des États membres et de l'UE. En somme, il doit fournir des informations précises aux gardes-frontières, afin qu'ils puissent « détecter, identifier, suivre et intercepter » les migrants irréguliers, y compris ceux à bord des petites embarcations.

Toujours plus de « frontières intelligentes »

Le Conseil européen du printemps dernier suggère que la nouvelle Agence européenne pour la gestion des systèmes d'information (eu-Lisa) apporte son concours à la « gestion intelligente des frontières » dans le cadre d'une « gestion intégrée des frontières extérieures ». Il semble ainsi acter la poursuite des négociations relatives aux « frontières intelligentes ». Concept proposé par la Commission européenne, il repose sur deux programmes biométriques. L'un tend à enregistrer tous les voyageurs, permettant incidemment aux ressortissants de pays tiers à « faible risque » d'entrer plus facilement en Europe. Consignant automatiquement les entrées et les sorties, le second permettrait aux autorités des États membres de repérer les personnes dont la date de séjour aurait expiré avant leur sortie du territoire européen, et d'accroître ainsi les possibilités d'expulsion. Au-delà du coût que supposent ces programmes, il est à craindre des atteintes aux droits à la protection des données personnelles.

L'intensification de la coopération avec les pays d'origine et de transit est une autre piste évoquée pour « s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière ». Mais cette coopération est entendue dans le sens où elle doit les aider à « renforcer leurs capacités en matière de migration et de gestion des frontières ». Sous couvert de vouloir prévenir de nouveaux

La frontière entre le Maghreb et l'Europe est protégée par un double barbelé. 6 m de haut et 9,7 km de long, miradors et chemin de ronde sont aménagés pour la police. Melilla, Espagne, 2012.

naufrages, on assiste à une forme d'externalisation du contrôle des frontières. Cela s'inscrit dans le droit fil des partenariats pour la mobilité conclus entre l'UE et des pays tiers, dont les dispositions présentées comme des « bénéfiques » (facilitation des procédures de visas, renforcement des capacités en matière d'asile, etc.) sont consenties en échange de nombreuses contreparties (accord de réadmission, accord avec Frontex, etc.).

De quelles frontières parle-t-on ?

Si la thématique des frontières extérieures est largement abordée en tant que telle, il convient de noter les liens inextricables qu'elles entretiennent avec celles de l'espace Schengen. Rappelons que fin 2013, de nouvelles règles permettant la réintroduction temporaire aux frontières intérieures de l'Union ont été prises par les institutions. Bien que leur mise en œuvre soit encadrée par plusieurs conditions, cette brèche met en évidence les intérêts divergents des États selon qu'ils sont aux frontières de l'Union ou destinataires de flux migratoires.

Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, devrait annoncer le nom des vingt-huit commissaires européens. Si la Suède a de nouveau proposé Cecilia Malmström pour faire partie de la prochaine Commission, rien n'indique qu'elle sera renouvelée aux affaires intérieures. Pour l'heure, sont connus les députés européens siégeant au sein de la commission « Libertés civiles, justice et affaires intérieures » du Parlement, compétente en matière d'asile et d'immigration. Parmi ses membres, l'on recense dix eurodéputés français, dont trois issus des listes du Front national. ■ **Luce Burnod**





COMPÉTENCE PARTAGÉE

Politique migratoire : qui fait quoi ?

Qui décide, des États ou de l'Union européenne, en matière de migration ? Revue de détails de cette compétence dite « partagée ».



Traces de migrants sur l'une des plages du fleuve. Pendant la nuit, les migrants tentent la traversée dans de petites embarcations. Lagyna, Grèce, 2011.

Les migrants sont relâchés du centre de détention de Fylakyo. Il existe quatre centres de détention officiels dans la région d'Evros. Les femmes et les hommes partagent des cellules surpeuplées et vivent dans des conditions sanitaires catastrophiques. Fylakyo, Grèce, 2011.

© Giovanni Cocco

La migration régulière

Les visas « Schengen » de court séjour sont valables dans les 26 États de cet espace. Un Ukrainien ayant obtenu ce visa à l'ambassade de Pologne peut circuler en France ou en Espagne sans démarche supplémentaire. Par contre, s'il existe des textes communs, notamment pour les étudiants, ou les travailleurs saisonniers, la migration légale de travail reste de la compétence des États, qui sont réticents à perdre la maîtrise de leur marché de l'emploi. D'où des politiques de quotas ou d'immigration choisie qui diffèrent d'un pays à l'autre.

Asile

Le demandeur d'asile ayant introduit ses empreintes digitales dans le système Eurodac, le règlement Dublin permet de déterminer l'État membre responsable de l'examen de sa demande, qui est souvent celui de son arrivée. Ce système pose de manière aiguë le problème

de la solidarité entre les États membres, question dont n'a pas manqué de s'emparer Matteo Renzi, l'Italie présidant l'UE au 2^e semestre 2014. « Il y a une vraie asymétrie entre les États de destination, comme l'Allemagne ou la France, et les pays de la périphérie de l'UE, qui ne sont que traversés par les migrants, concède Corinne Balleix, enseignante à Sciences Po et auteur de *La politique migratoire de l'Union européenne* (Documentation française, 2013). Mais si l'Italie, la Grèce ou Malte sont davantage affectés par l'arrivée de migrants sur leurs côtes, ils ne jouent pas toujours le jeu et n'enregistrent pas systématiquement les demandes d'asile, en dépit des sommes qui leur sont versées. » Adopté en 2013, le Régime d'asile européen commun, qui vise à offrir une procédure unique aux demandeurs d'asile et un statut uniforme aux personnes protégées, marque une avancée en matière de protection des réfugiés, mais le dispositif reste imparfait, notamment parce qu'il maintient les

listes nationales de pays dits « sûrs » et peut amener à une prolongation de la durée de rétention.

Intégration

L'intégration des migrants s'effectuant au niveau local, l'UE ne dispose dans ce domaine que de compétences d'appui aux politiques des États membres, dont les traditions sont très disparates. L'action européenne passe donc par des soutiens financiers aux États et par la définition de lignes directrices peu contraignantes. Deux directives de lutte contre la discrimination raciale et la xénophobie, de 2000 et 2008 contribuent à la défense des droits des migrants. La Charte des droits fondamentaux, qui s'applique même aux sans-papiers, garantit en principe leur accès aux services publics de base : santé, éducation, justice. Cependant, l'Agence des droits fondamentaux de l'UE constate que l'intégration des migrants reste encore difficile. Une fois les voies de recours nationales épuisées, les migrants et leurs avocats peuvent contester des décisions prises par les États devant la Cour européenne des droits de l'Homme.



© Giovanni Cocco

Contrôle des frontières

Créée en 2005, l'Agence européenne Frontex est chargée d'appuyer les États membres dans leurs opérations de contrôle des frontières extérieures de l'UE. Il est question aujourd'hui de créer un système européen de gardes-frontières, pour chercher à standardiser les procédures de gestion des frontières, sans toutefois priver les États de leur souveraineté.

Ce qui pourrait changer

La politique commune décidée pour les cinq années à venir prévoit un renforcement de Frontex malgré les critiques à son encontre, ainsi que le développement de frontières dites « intelligentes ». Une coopération plus poussée avec les pays tiers est également au programme, en vue d'organiser des « packages » entre aide au développement, aide à l'immigration légale, lutte contre l'immigration irrégulière et réforme des systèmes d'asile des pays tiers. — M. G.



POINT DE VUE

La « lutte contre l'immigration clandestine » a-t-elle un sens ?

La mise en œuvre des multiples dispositifs de contrôle des étrangers aux frontières donne lieu à une économie du contrôle florissante (Claire Rodier, *Xénophobie business, À quoi servent les contrôles migratoires ?*) et apporte des profits substantiels. Des profits économiques d'abord, aux entreprises impliquées dans les partenariats variés (allant du partenariat public-privé à la sous-traitance) pour la conception, le déploiement et l'exploitation des systèmes de sécurité. Le marché de la sécurité est en effet depuis le début des années 2000 un des secteurs connaissant les plus forts taux de croissance. Un profit diplomatique ensuite : le transfert aux pays tiers de la responsabilité du contrôle en amont du passage de la frontière Schengen – en particulier au moyen des contrats passés avec les pays dits « tiers » dans le cadre de la politique européenne de voisinage mais également par la négociation d'accords de réadmission et de traités bilatéraux de cogestion des migrations, y compris jusqu'en Afrique subsaharienne – instaure une diplomatie qui se présente comme doublement asymétrique. D'abord parce qu'elle conditionne l'aide économique européenne, ensuite parce qu'elle contribue à formater progressivement dans ces pays le droit et les procédures de contrôle des populations à l'image de ce que l'UE en attend, par le biais des « bonnes pratiques », de la modernisation administrative et de l'ouverture des marchés nationaux aux intérêts privés européens au nom de la libéralisation. En ce sens, les pays membres se taillent jusqu'à leurs périphéries éloignées une aire d'impérialisme d'une nouvelle forme peut-être, mais jouant toujours sur la frontière et sur l'altérité comme cristallisation du rapport de force. Un profit politique et idéologique enfin, puisque la publicité faite aux expulsions, enfermements, arrestations ou refoulements s'avère être un outil judicieux de manipulation des opinions publiques qu'il est visiblement encore une fois plus aisé de convaincre d'une prétendue menace extérieure que du bien fondé d'une néolibéralisation accélérée.

Ces profits expliquent peut-être le coût consenti pour la mise en place de cette prolifération du contrôle des étrangers, exorbitant et très lourd pour le contribuable européen, mais qui manque encore d'une évaluation chiffrée. En effet, s'il y a un coût de l'immigration c'est bien celui-là, en revanche, il est établi par de nombreuses études que le coût social de la prise en charge des migrants est inférieur par rapport aux bénéficiaires et aux apports de l'immigration aux budgets publics.

Quand on sait que l'efficacité de la soi-disant lutte contre l'immigration irrégulière est loin d'être atteinte et ne le sera jamais, que le coût supporté par les migrants pour mettre en œuvre leur voyage a, en conséquence de ces entraves multipliées, fortement augmenté, et ce, au profit de l'économie du passage, c'est à dire des passeurs mêmes contre lesquels ces politiques sont censées lutter, on ne peut qu'envisager l'alternative suivante : ou bien le système de sécurisation de la frontière ne sert strictement à rien, ou bien c'est un moyen indirect de maintenir les personnes dans un état d'incertitude instituée, de peur quotidienne et, partant, d'une plus grande docilité sur le marché du travail. En tout cas, ce dont on peut être sûr, c'est que le coût humain supporté par les migrants (décès en mer, rétention, passages inhumains, immobilité contrainte, isolement, expérience de la rue et du dénuement) est intolérable au regard des considérations économiques et politiques sous-jacentes. —

SERGE WEBER | ENSEIGNANT-CHERCHEUR EN GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT, UNIVERSITÉ PARIS-EST MARNE-LA-VALLÉE, LABORATOIRE ANALYSE COMPARÉE DES POUVOIRS.





ROYAUME-UNI

Au-delà du Channel

Difficile pour les associations britanniques de suivre sur leur sol les migrants clandestins qui réussissent à franchir le détroit.

Le 16 août dernier, dans le port de Tilbury à l'embouchure de la Tamise, 35 voyageurs clandestins ont été retrouvés dans le conteneur d'un bateau arrivé de Zeebrugge. L'un d'entre eux avait déjà succombé, deux autres ont dû être hospitalisés. Quelques jours plus tôt, seize autres migrants avaient été délogés d'un camion frigorifique arrivé par le tunnel.

L'étape de Calais

Ainsi continue de se dérouler la froide chronique de l'émigration envers et contre tout à travers le Channel. Depuis la fermeture du camp de Sangatte en 2002, le nombre de ceux qui continuent d'errer en permanence près de Calais oscille entre cinq cents et un millier. Un nombre en forte augmentation depuis le printemps dernier, en raison des situations instables au Moyen-Orient et en Afrique.

Tous n'ont qu'un but : franchir par le port ou le tunnel ce fameux détroit qui les tient encore éloignés de leur terre promise. Et peu réussissent, souvent au bout de multiples tentatives. Combien sont-ils ainsi à mettre un pied sur le sol anglais ? Difficile à établir, explique Don Flynn, le directeur de Migrants' Rights Network (MRN), une association d'aide aux migrants et demandeurs d'asile, établie à Londres depuis 2006. Car, par définition, ces clandestins qui réussissent se dispersent souvent dans la nature. Mais les enquêtes des officines britanniques indiquent que ce nombre reste faible proportionnellement à celui de l'immigration régulière. De plus, elles comptabilisent dans cette catégorie *undocumented* tous ceux, très nombreux, passés à la clandestinité alors qu'ils étaient entrés de manière régulière : visa ou statut périmé, demandeurs d'asile déboutés.

Globalement, le nombre de ces migrants irréguliers se situe probablement dans une fourchette de 500 000 à 700 000, soit 8 à 11 % de la population totale immigrée au Royaume Uni². Ces migrants proviennent beaucoup du Commonwealth, de l'Asie du Sud-Est et de l'Afrique anglophone, mais aussi de plus en plus du Moyen-Orient (Afghanistan, Irak) et de l'Europe de l'Est (Pologne).

Priorité à la langue anglaise

La législation britannique en matière d'immigration s'apparente sur de nombreux points à celle en vigueur chez ses voisins européens. Et l'air du temps



© Giovanni Cocco

n'est pas non plus là-bas à la compassion. Une loi impose déjà depuis quelques années un seuil de revenus annuels de 18 600 £ (soit 23 391,65 €) pour le regroupement familial. David Cameron a annoncé cet été un durcissement des règles d'allocations des aides sociales aux migrants venus d'Europe continentale. Mais l'île britannique garde une réputation d'accueil et surtout d'intégration ; elle reste une terre d'espoir pour de nombreux migrants, qui ont parfois déjà des membres de leur famille installés de cet autre côté du Channel.

Au Royaume Uni, s'active aussi tout un réseau d'associations pour assister les réfugiés et les demandeurs d'asile. MRN par exemple met l'accent, au-delà de la défense des migrants, sur la communication et le lobbying auprès des parlementaires. Plus concrètement, des systèmes de soutien se sont mis en place en lien avec des syndicats comme des entreprises. Il est par exemple indispensable d'aider les arrivants à une maîtrise rapide de la langue : le réseau Kalaayan assure ainsi des cours d'anglais. ■ D.C.

2| En France, ce chiffre oscille entre 200 000 et 400 000, soit 4 à 8 % de cette même population.

GRÈCE

Porter l'étendard de l'antiracisme

Quelle politique migratoire dans une Grèce soumise à l'arrivée régulière de migrants par la mer, et secouée par des mouvements d'ultra-droite violents comme Aube dorée ? La lutte contre le racisme et le fascisme fait ici pleinement partie des enjeux dans la défense du droit des migrants.

Pour Régina, tout a commencé à Patras, avec l'arrivée en 2008 de nombreux Afghans. Devant la menace de démolition du camp par la mairie, des militants venus de différents horizons, déjà mobilisés pour des réfugiés kurdes dans le passé, se sont à nouveau rassemblés pour assurer aux migrants le minimum vital. « C'est comme ça que ça marche en Grèce, il n'y a pas de structures clairement définies, explique la jeune femme, membre du Réseau pour le soutien social des réfugiés et migrants et qui a décidé de consacrer sa thèse à ce sujet. Ça marche beaucoup sous forme de collectif à géométrie variable selon les besoins ». En témoin aussi la vitalité du festival antiraciste, une véritable institution à Athènes. Des animateurs de comités antifascistes locaux, des représentants de communautés d'immigrés et des militants de partis politiques ou de courants

anarchistes se rencontrent et discutent pendant trois jours chaque année depuis 20 ans. Le mouvement des Indignés, bien implanté en Grèce depuis 2011, a lui-aussi contribué à mettre la question sur la place publique. Très décentralisé, autogéré, il a permis de lancer des initiatives concrètes dans les quartiers d'Athènes et dans de nombreuses villes du pays. « Ce n'est

pas toujours facile de travailler avec ce fonctionnement, avoue pourtant Régina. Dans l'assemblée de mon quartier, il y a souvent des tensions car on a du mal à savoir quelles sont les priorités. La difficulté, c'est aussi de travailler avec les migrants eux-mêmes, de les inclure dans le dispo-

« Depuis, une vraie prise de conscience est née, et avec elle, l'idée qu'il fallait défendre ces gens dans le cadre plus large de la lutte contre le racisme et le fascisme. »

sion policière s'est accrue singulièrement ces dernières années, alors même que les agressions physiques se multiplient contre les étrangers dans la péninsule, menées par des mouvements d'extrême droite comme Aube Dorée. « Depuis, une vraie prise de conscience est née, et avec elle, l'idée qu'il fallait défendre ces gens dans le cadre plus large de la lutte contre le racisme et le fascisme », poursuit Régina. Néanmoins, plusieurs obstacles s'opposent à une aide efficace de la part des simples militants : il est toujours très difficile pour eux ou pour les avocats bénévoles de rentrer en centre de rétention. Le système d'asile est largement déficient, les autorités jouant à fond l'argument du « pays de transit » pour éviter d'enregistrer les demandes. Tout ceci favorise l'installation dans la clandestinité et donc la précarité d'une masse de migrants, qui deviennent alors des cibles faciles pour les politiques et activistes d'ultra-droite. ■ M.G.

Dady Mikiele a 26 ans, il a quitté son pays depuis cinq ans. Il est coincé à Melilla depuis un an et six mois. Melilla, Espagne, 2012.

Pendant la nuit, les migrants tentent la traversée dans de petites embarcations. Lagyna, Grèce, 2011.



© Giovanni Cocco



« Je n'ai pas confiance en l'Europe »

Annalisa d'Ancona, militante de Lampedusa, aide à ce qu'on n'oublie jamais les réfugiés.

À Lampedusa, l'actualité est cyclique. En cette fin d'été, on ne trouve plus guère de réfugiés. Tous secourus par les navires de l'opération Mare Nostrum et emmenés directement en Sicile... ou ailleurs. Mais la mobilisation reste forte. Annalisa d'Ancona est née il y a trente-quatre ans sur le sol sicilien faute de maternité à Lampedusa, mais elle est une pure enfant de ce confetti de la Méditerranée. Elle fait partie de ceux qui n'ont pas voulu rester les bras ballants devant les

« Nous nous sommes souvent sentis seuls, abandonnés »

Annalisa reconnaît qu'elle passe beaucoup de temps dans cet engagement, partageant ses heures entre son travail de vendeuse de pizzas et ce bénévolat. Elle a connu des moments difficiles : *« Il y a une différence entre ce qu'on l'on voit à la télévision, par l'œil biaisé des médias, et ce que l'on vit ici sur place. Et nous nous sommes souvent sentis seuls, abandonnés »*. Et d'évoquer cet afflux incessant d'immigrés : *« jusqu'à 9 000 réfugiés pendant trois mois »*. Ou encore la tragédie d'octobre 2013 : un naufrage survenu à huit cents mètres de la côte qu'elle n'arrive toujours pas à expliquer.

« Ce que je fais principalement, c'est parler avec les gens ». Son association a collecté depuis 2009 les objets des émigrés trouvés sur les embarcations. Le lieu s'appelle « Porto M ». C'est une sorte d'exposition permanente avec des témoignages de ces naufrages : des vêtements, des chaussures, des affaires personnelles qui avaient été détruites en même temps que les autres débris de l'île. Il y a également des lettres, des carnets de voyage ; tous ces objets très évocateurs de la vie quotidienne. *« Le fait de les voir exposés, de pouvoir les toucher, c'est quelque chose de fort, explique-t-elle. C'est pour nous l'occasion de parler avec les gens, de leur expliquer qui nous sommes, ce que nous faisons »*.

Askavusa organise aussi un festival, qui se tient chaque année fin septembre, « Lampedusa In Festival ». On y diffuse des documentaires, des livres et des témoignages de réfugiés avec un thème différent chaque année. Ce sera cette fois-ci celui de la militarisation des territoires, conséquence de l'immigration, qui se met en place à Lampedusa depuis plus de vingt ans : *« Lampedusa ressemble de plus en plus davantage à une base militaire qu'à une île touristique »*.

« Je n'ai pas confiance en l'Europe, poursuit Annalisa. Pour moi, elle n'existe pas. Il faut une prise de conscience personnelle pour commencer, que chacun de nous arrête d'être un simple consommateur et ouvre les yeux sur ce qu'il se passe au-delà des frontières de sa propre petite vie. Si les Européens le voulaient vraiment, personne ne mourrait ainsi en pleine mer ». — Dominique Chivot

dramas qui se sont noués à plusieurs reprises en pleine mer, à quelques milles de leurs côtes. Depuis 2009, elle retrouve Gianluca, Giacomo et une dizaine d'autres au sein de la petite association Askavusa. Le projet : parler des réfugiés, et faire parler d'eux. Autrement dit, ne jamais les oublier.

« Nous ne sommes pas des experts de l'immigration, explique-t-elle. Mais nous aidons les réfugiés, que ce soit au niveau matériel ou psychologique. Nous sommes tous des volontaires qui mettons notre temps libre au service de la lutte contre ce système. C'est un engagement politique aussi, évidemment. Mais aussi un parcours intérieur et spirituel important. » Son association ne reçoit aucune aide du gouvernement.

Dans l'attente du transfert vers le continent. Lampedusa, Italie, avril 2011.



© Giovanni Cocco

L'Europe et les politiques migratoires, quelles solidarités ?

Dans les actes et dans les urnes, le rêve européen est en panne. La libre circulation des marchandises a pris le pas sur celle des hommes. Dans ce contexte du repli identitaire et de la peur de l'autre, quelles solidarités existent réellement entre les États membres ? Débat entre Claire Grover, co-responsable de la Commission immigration d'Europe écologie les verts et Laurence Rist, chef du secteur Libre circulation des personnes au Secrétariat général des affaires européennes.



© Giovanni Cocco

Pierre-Yves Bulteau : Quels sont vos points de vue, que je suppose très différents, sur la politique migratoire européenne ? La question est d'actualité puisque, avec la fin du programme de Stockholm qui a orienté les politiques européennes de 2010 à 2014, l'Europe lance aujourd'hui un nouveau programme. De quoi seront faites les quatre prochaines années ?

Laurence Rist : La philosophie générale n'a pas changé, la longueur des textes oui : le programme de Stockholm se présentait sur

De nombreux champs de mines jalonnent les berges du fleuve, à la frontière. Kípoi, Grèce, 2011.

50 pages comme une sorte de liste, sans vrais axes stratégiques, tandis que le texte d'aujourd'hui est très court et très général. C'est que le rythme législatif a été intense ces dernières années, et qu'il faut maintenant que les règles se traduisent effectivement

Le principe est d'associer solidarité et responsabilité : ce n'est que si chacun fait sa part qu'on s'entraide.

dans la pratique et soient mises en œuvre de manière harmonisée. En ce qui concerne l'asile, ce message est particulièrement important, puisqu'une révision

de toute la législation européenne vient d'être adoptée. Il faut à présent la mettre en œuvre : chaque État doit transposer les principes des directives dans ses lois nationales pour que, à la fin du processus, les 28 pays aient des résultats et des pratiques similaires.

Concernant la migration légale, le principe reste que les États gardent la maîtrise de l'accès à l'établissement sur leur territoire. Ce n'est pas une compétence communautaire. En revanche, des textes de l'UE concernent des publics spécifiques pour lesquels les règles ont été harmonisées : étudiants, chercheurs ou travailleurs saisonniers.

En termes de lutte contre l'immigration irrégulière, la directive retour sur l'éloignement des étrangers, et une directive sur les sanctions contre les employeurs de main-d'œuvre irrégulière ont été adoptées.

La réalité du terrain montre un décalage énorme entre les principes et les faits. On ne peut que constater les dysfonctionnements du système. Si l'on regarde par exemple ce qui se passe en Italie, on voit bien tout ce qui ne fonctionne pas : ainsi à Mineo, une ancienne base de l'OTAN qui est aujourd'hui le plus grand centre de demandeurs d'asile d'Europe, 4 000 personnes ...



Laurence Rist

... (pour 2 000 places) de 50 nationalités vivent des mois et des mois, au lieu des 35 jours officiellement nécessaires.

Claire Grover : Je ne plaide pas contre l'Europe, je suis pro-européenne sans réserve, mais pas pour l'Europe de Frontex, et je suis très sensible à toute forme d'exclusion.

En tant que militants, nous nous battons pour l'intégration de gens qui sont de facto des salariés, des parents, des citoyens. Pour certains ce sont des réfugiés, qui n'ont pas obtenu le droit au séjour et vivent en dehors des règles. À mon sens, toutes ces personnes ont comme principal « défaut » d'être pauvres ! Un riche n'a pas de problème de papiers...

La législation même n'est pas toujours appliquée. La directive de 2001 sur la protection temporaire, conçue pour faire face à des situations de crise telles qu'un afflux soudain de réfugiés, n'a jamais été appliquée, alors que ça aurait dû être le cas lors des printemps arabes, ou par rapport à la guerre en Syrie. Pourquoi ?

L.R. : C'est exact, il n'y a jamais eu d'accord pour considérer que les conditions de mise en œuvre de la directive protection temporaire étaient réunies. Je pense que c'est parce que qu'elle aurait été ingérable : la plupart des États ont peur à la fois d'un effet d'appel d'air et d'un dispositif qui serait financièrement trop lourd. Car cette directive donne aux réfugiés les mêmes droits qu'aux demandeurs d'asile, pour l'accueil et l'hébergement. Ce dispositif est destiné, à l'origine,

à des gens qui risquent d'être persécutés personnellement, il est très protecteur, très généreux, mais aussi de ce fait très coûteux. Il n'est donc pas fait pour tous les migrants. Le problème est qu'il est aujourd'hui saturé par des gens qui ne sont pas directement menacés.

On n'est pas menacé par une arrivée massive, on ne peut pas dire que tout le monde souhaite s'établir en Europe.

En quoi consiste la solidarité entre les états de l'UE ? En 2011, quand 28 000 personnes sont arrivées sur ses côtes, l'Italie a octroyé aux migrants un droit au séjour de six mois sur l'ensemble du territoire Schengen. Mais la France a répondu en réintroduisant des contrôles sur sa frontière avec l'Italie. On voit bien là les limites de la solidarité et comment les États s'en dispensent.

L.R. : Le principe est d'associer solidarité et responsabilité : ce n'est que si chacun fait sa part qu'on s'entraide. Ne faire jouer que la seule solidarité, c'est risquer de « récompenser » de mauvaises pratiques : non surveillance des frontières, traitement insuffisant des demandes d'asile, etc. Quand un État doit faire face à une situation difficile, il peut bénéficier d'aides

communautaires. Récemment, l'Italie, la Grèce ou la Bulgarie ont obtenu plusieurs millions de fonds communautaires : en 2013, l'Italie a reçu 92 millions d'euros. Il y a un débat Nord-Sud au sein de l'Europe entre les pays du Sud disant « tout le fardeau est pour nous » et des pays du Nord disant « c'est nous qui assumons les coûts de l'accueil et de la protection ».



Claire Grover

C.G. : On retrouve la même contradiction à l'intérieur des pays. Par exemple, la révolution en Tunisie a entraîné l'arrivée de nombreux Tunisiens à Paris. La ville de Paris a un budget social important, avec un excellent programme d'insertion, mais qui ne s'étend pas à énormément de personnes : du fait des limites budgétaires d'un programme très ambitieux, beaucoup sont laissés de côté. Les dispositifs existants ne sont pas adaptés au nombre

— pourtant pas si élevé — de ceux qui arrivent. C'est ce qui motive mon engagement politique, avant tout pour défendre les droits de l'homme, dont la libre circulation des personnes.

L.R. : C'est en effet une question politique. Ni les règles nationales, ni les règles européennes ne reconnaissent un droit à la migration. On pourrait changer ces règles, mais à condition de réunir une majorité politique qui reconnaîtrait ce droit. Car dans les régimes démocratiques, les choix sont faits par ceux qui sont issus des élections : or on ne va pas du tout dans ce sens en ce moment. Pour les gouvernants actuels, la question est plutôt de résister à une vague populiste pour préserver l'essentiel, le droit d'asile, l'accueil des demandeurs, la libre circulation. Ce qui implique d'être très ferme en matière de contrôle aux frontières et d'éloignement.

C.G. : Je crois qu'il y a beaucoup de peurs. Or la peur n'est pas bonne conseillère. On n'est pas menacé par une arrivée massive, on ne peut pas dire que tout le monde souhaite s'établir en Europe. Les migrations Sud-Sud sont bien plus importantes que Sud-Nord.

Qu'est-ce que les partenariats pour la mobilité, que certains voient comme une autre

manière de mettre des frontières ?

L.R. : Ce sont des cadres de coopération que l'Europe mène globalement avec les pays voisins à l'Est et au Sud. La philosophie de ces partenariats est que la migration légale organisée, dite « circulaire », est bonne pour tout le monde. En revanche la migration illégale est un drame pour tout le monde et l'Europe a des progrès à faire dans la lutte contre les réseaux de passeurs et de trafiquants. ■

Débat animé par Pierre-Yves Bulteau et retranscrit par Françoise Ballanger.

Moving walls

Les images de ce dossier sont de Giovanni Cocco, photographe italien. Elles sont issues de son travail *Moving walls* mené entre 2010 et 2012 aux frontières de l'Europe. Il s'est rendu en Grèce, dans la région d'Evros, à la frontière de la Turquie ; à Melilla, autour de l'enclave espagnole, en territoire marocain ; et à Lampedusa, autre porte d'entrée de l'Europe, proche des côtes tunisiennes et libyennes. Les tentatives de gestion des flux migratoires ont participé du développement ces dix dernières années d'un vaste laboratoire de politiques répressives. Loin de l'idéal de la liberté de circulation, les images de Giovanni Cocco nous invitent à parcourir l'Europe forteresse façonnée de murs, de barbelés, de lois et de règlements.

EN SAVOIR PLUS
www.giovincocco.it

Droit européen : des avancées et des freins



Deux questions à Corinne Balleix, politologue, enseignante à Sciences Po et auteur de *La Politique migratoire de l'Union européenne* (Documentation française, 2013). Comment expliquer le décalage entre les principes de l'Union européenne (protection des demandeurs d'asile, droits fondamentaux, solidarité entre États) et la réalité (refoulement, Frontex, etc.) ? Pourquoi la directive sur la protection temporaire de 2001 n'a-t-elle jamais été appliquée ?

Le régime d'asile européen commun (RAEC) finalisé en 2013 doit encore être amélioré, mais il constitue un socle dont il faut aussi reconnaître les acquis. Il présente des standards élevés de protection qui s'imposent aux pays candidats à l'UE, et qui sont promus hors d'Europe via des programmes de soutien des systèmes d'asile des pays tiers. En outre, l'application des textes européens a permis une amélioration des systèmes d'asile des États membres : par exemple, l'entretien devant l'Ofpra est devenu obligatoire, et le demandeur pourra bientôt y être assisté d'un conseil. Récemment, les règles régissant les opérations de Frontex en mer ont été révisées et soulignent des obligations de secours en mer. Il est vrai que le RAEC

est sollicité par des flux croissants, très importants, et « mixtes », mélangeant des personnes qui ont véritablement besoin d'une protection internationale et des migrants économiques, qui n'obtiendront pas l'asile. La mise en œuvre des textes dépend des États et certains sont peu ou pas appliqués : la majorité qualifiée nécessaire pour appliquer la directive de 2001 « Protection temporaire » n'a jamais été réunie, alors que cette directive aurait pu être utilisée pour répartir entre États membres les personnes fuyant le conflit syrien. Surtout, la question de la solidarité entre États membres est particulièrement sensible. L'Italie et Malte notamment demandent une révision des critères de répartition des demandeurs d'asile prévus par le règlement Dublin. Cependant, en 2013, les demandes d'asile restent beaucoup plus importantes en Allemagne (127 000) ou en France (65 000), qu'en Italie (28 000), Grèce (8 200) ou Malte (2 200). Ces derniers pays laissent donc des migrants qu'ils devraient prendre en charge en application de règles européennes aller demander l'asile dans un autre État membre. De plus, l'Italie a reçu en 2013 92 millions d'euros au titre des Fonds migratoires européens, auxquels, après le drame de Lampedusa se sont ajoutés 30 millions d'euros supplémentaires. Dans ces conditions, les États membres de destination des demandeurs d'asile n'acceptent pas pour le moment de modifier le règlement Dublin. ■

Propos recueillis par Rafael Flichman

À LIRE



Corinne Balleix, *La Politique migratoire de l'Union européenne*, Documentation française, 2013.



Revue *Projet*, *Migration : quelle autre politique pour l'Europe ?* n°335, août 2013.



Serge Weber, *Nouvelle Europe, nouvelles frontières. Frontières, intégration, mondialisation*, Le Félin, 2007.



La Cimade, *Petit guide pour comprendre les politiques migratoires européennes*, 2013.



La Cimade, *Migrants en danger, l'Europe dérive. Réagissons !* 2014

SUR LE WEB

Décryptage des politiques migratoires européennes et propositions sur le site de La Cimade dédié : *Migrants en danger, l'Europe dérive. Réagissons !* www.lacimade.org

Un scrollitelling proposé par Amnesty sur les politiques européennes d'asile et d'immigration et leurs conséquences aux frontières de l'Europe. Du contenu enrichi, des textes, des chiffres, des vidéos et des photos. <http://stories.amnesty.fr>

Conclusions du Conseil européen des 26 et 27 juin 2014 sur les orientations stratégiques au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice. <http://www.european-council.europa.eu>

De Niamey à Rome en passant par Tripoli

Récit du parcours de Yaya, jeune nigérien arrivé en Italie par hasard au détour d'une folie de Kadhafi. Issu d'un milieu plutôt favorisé à Niamey, rien ne le destinait à l'exil. Et pourtant, après sept ans passés à travailler en Libye dans un restaurant, le voici bientôt médiateur culturel à Rome.

Cela pourrait commencer comme n'importe quelle autre histoire d'adolescent de quinze ans qui, après quelques petites accroches avec ses parents, décide de fuguer. L'histoire d'un enfant qui a envie de grandir plus vite que les autres. Généralement ce genre d'aventures dure quelques heures, tout juste le temps pour que les parents commencent à s'inquiéter.

se fait de plus en plus précis : il veut aller en Libye où il sait qu'il est « facile d'y faire de l'argent ».

Ses amis, avec qui le voyage se prépare, ne croient pas à son départ : il suit ses études et vient d'une famille riche, il n'a donc aucune raison de s'en aller. Pourtant, après avoir emprunté une somme non négligeable à sa grand-mère, il fait le grand saut. Le voya-

Kadhafi décide de se venger de l'Occident et de conduire les migrants de Libye vers l'Europe.

Sauf qu'ici, l'histoire se passe à Niamey, capitale du Niger, et que, dix ans après, Yaya n'est toujours pas rentré chez lui. À Rome depuis maintenant trois ans, il est installé depuis quelques mois dans le centre d'accueil pour migrants de San Saba, en plein centre-ville. Rien ne le destinait à l'Europe, dont il n'a jamais rêvé. C'est pourtant bien là-bas, par l'intermédiaire de Salvatore Solano, responsable du centre, que nous l'avons rencontré.

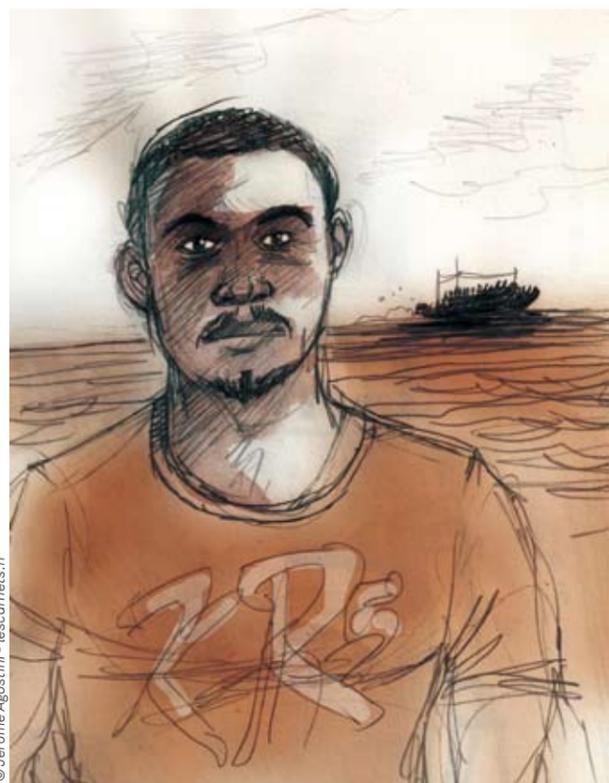
De Niamey à Tripoli

Mais reprenons du début. Yaya grandit à Niamey dans une famille riche de la capitale. Il est le dernier d'une famille de quatre enfants. Yaya suit une scolarité normale et va entrer en seconde. Mais il ne tient pas en place. Il commence à sortir, à se faire un groupe d'amis avec lesquels il rêve de partir. Il possède déjà une moto, mais demande à son père de lui payer une voiture, ce que ce dernier refuse vu l'âge de son fils. Le projet de départ

ge à travers le désert est dangereux, surtout pour un adolescent de quinze ans. Mais rien ne semble pouvoir l'arrêter. Il finit par entrer en Libye et, étant « un enfant de la capitale », décide de monter jusqu'à Tripoli où il s'installe.

Un travail dans la restauration

Tout se passe alors très vite. En l'espace de trois jours, il trouve un employeur et travaille dans un restaurant de Tripoli, salaire décent et logement dans le restaurant à la clé. Seulement, il n'a donné aucune nouvelles à ses parents depuis un mois. Il sait que dans ces cas-là, après avoir lancé des messages désespérés à la radio, la famille finit par procéder à des cérémonies funéraires pour accompagner la mort probable du disparu. Alors, quand il appelle sa mère, celle-ci n'en croit pas ses oreilles. Finalement convaincue qu'il s'agit bien de son fils, elle lui demande de rentrer immédiatement. Yaya



© Jérôme Agostini - lescornets.fr

promet de travailler six mois en Libye afin de se faire un peu d'argent et de revenir au pays. Il y restera sept ans.

Durant toute son expérience libyenne, Yaya travaille dans le même restaurant. Bien payé, il arrive même à envoyer de l'argent à ses parents, argent dont ils n'ont pas grand-chose à faire, souhaitant avant tout le retour du benjamin à la maison. De son côté, Yaya se sent chez lui et commence même à faire les papiers pour obtenir la nationalité libyenne. Les évène-

ments du printemps arabe en décident autrement. Au premier jour des affrontements à Benghazi, son père lui dit de revenir. Mais Yaya ne croit pas que Kadhafi puisse être renversé dans ce pays où il est si puissant. Pourtant, la situation se complique et les affrontements approchent Tripoli. Son employeur lui permet de continuer à occuper son logement mais repart à Tunis, d'où il est originaire. Pour Yaya, les choses sont compliquées : souvent considérés comme des complices du régime, les migrants sont persécutés par les rebelles. La fermeture de l'aéroport de Tripoli l'empêche définitivement de retourner au pays. Il ne lui reste qu'à se terrer chez lui et attendre que les affrontements cessent.

Dans le chaos libyen

L'intervention occidentale accélère pourtant l'avancée des rebelles. Dans un de ses ultimes coups de folie, Kadhafi décide de se venger de l'Occident et de conduire les migrants de Libye vers l'Europe. Une nuit, alors que Yaya dort, les troupes de Kadhafi entrent chez lui, kalachnikov en main, et le force à les suivre. Il se retrouve rapidement à bord d'un bateau de fortune, où 400 migrants sont envoyés vers l'Europe. Suivront deux jours de traversée durant lesquels Yaya ne pourra pas se lever tant le bateau est rempli. Trois personnes moururent au cours de la traversée. C'est ainsi que Yaya se retrouve en Italie. Les premiers temps sont difficiles. Après deux semaines à Lampedusa, il est transporté dans un centre de rétention à Tivoli, ...



L'EXODE ET LE ROYAUME

Il y a 74 ans, des dizaines de milliers de familles françaises se jetaient sur les routes. Avec leurs voitures, pour les plus riches d'entre elles, mais il n'y eut bientôt plus d'essence. Avec des carrioles, quand elles en possédaient. Avec des brouettes chargées d'enfants. Avec tout le bric à brac qu'on tente d'emporter quand on quitte sa vie à l'improviste. Et c'était, dit-on, pitoyable, ces gens errants qui quémandaient ici ou là un quignon de pain pour manger et une botte de foin pour dormir.

La France, sûre de sa puissance, de son empire, n'était qu'une colonne de va nu pieds. Comme tous les peuples saisis par la violence. On salua la générosité de ceux qui ouvraient leur garde-manger. On conspua l'égoïsme de ceux qui spéculaient. Et, de la masse de ceux qui se cloîtraient chez eux en regardant passer le flot, on ne dit rien.

Nous devrions avoir un peu de mémoire. Aujourd'hui, les réfugiés de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan, d'Érythrée, de Libye, tentent de prendre pied en Europe, et d'abord dans les pays du sud, Italie, Espagne, Grèce. Quelle politique d'accueil? Quelle concertation au niveau européen? Que chacun se débrouille pour porter secours aux uns, enterrer les cadavres des autres, et refiler aux pays d'à côté les plus obstinés. Tout ça en abritant l'Europe derrière une ligne Maginot qui, comme toutes les lignes Maginot, est faite pour être contournée, pour ne pas penser, pour ne pas choisir, pour gagner du temps... très peu. Elle est où, l'Europe de paix, l'Europe démocratique? Aux abonnés absents.

Mais la France, là-dedans? Ce n'est pas n'importe quoi, la France. C'est le pays des droits de l'homme, des ci devants cou coupé. C'est la terre de Hugo, de Zola, de Jaurès. Elle fait quoi, cette France-là?

Elle était prête à intervenir en Syrie, parce que les démonstrations armées, ça ramène des voix... ce qui semble, ces temps-ci, plus rare que le pétrole. Oui, elle y était prête. Mais, pour accueillir quelques réfugiés Syriens, la France a d'autres chats à fouetter. Laurent Fabius s'est déplacé pour souhaiter la bienvenue à quarante, je dis bien quarante, réfugiés d'Irak, des chrétiens... eux. Tapis rouge, exceptionnellement. Pour autant, on ne va pas prendre de risques. On va soutenir les Kurdes (au fait, il n'était pas « terroriste », le PKK combattu par les Turcs?) parce qu'ils sont le dernier rempart. Mais les hordes sanglotantes, fussent-elles du bon côté du bon Dieu, au compte-goutte, comme tout le monde.

Le pire du pire, c'est Calais. Ceux-là, ils ne sont pas chrétiens, ils sont Érythréens, Africains de diverses provenances. Et qu'a-t-elle fait, la gauche au pouvoir? Elle les a jetés à la rue et à la poubelle, elle a envoyé contre eux ses chiens. Et elle a déclaré que c'était pour éradiquer les poux. Il a fallu que la maire de Calais, UMP, réclame un modeste centre d'accueil, « hors de la ville », ça va de soi, pour que notre ministre de l'intérieur rétro pédale honteusement.

Le Pen n'est pas seulement chez Le Pen. Et la dignité de la gauche, de la France, de l'Europe, cette dignité est à l'encan. ■

... d'où il ne peut sortir. Il y attend la réponse pour son droit d'asile, qui s'avère d'abord négative. Après un recours, il finit tout de même par obtenir un permis de séjour temporaire d'un an pour motif humanitaire. Paradoxe de ce permis provisoire, il est alors obligé de quitter le centre de rétention et se retrouve à la rue. Il dort pendant deux mois à la station de Termini car il faut attendre longtemps avant d'espérer une place dans un centre d'accueil. Yaya décide de partir pour Paris mais il ne restera finalement qu'une semaine, n'ayant aucun contact pour travailler. Il se fait ensuite employer comme saisonnier agricole à Foggia, en Italie, où il travaille dans des conditions inhumaines. Il finit par rentrer à Rome et obtient une place à San Saba.

Le foyer San Saba

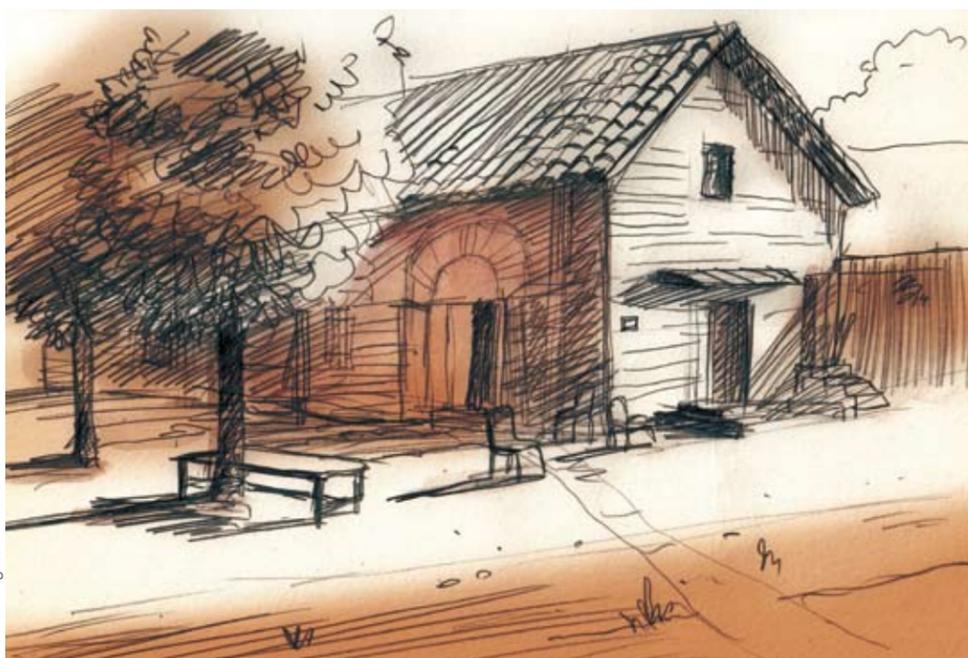
Au centre d'accueil, Salvatore et ses collègues aident les migrants dans leurs démarches et dans leur recherche d'emploi. Par le biais d'une fondation, les hôtes du centre peuvent suivre des cours d'italien et s'inscrire à des formations (assistant cuisine, aide à la personne...). Salvatore considère ces formations comme le seul moyen d'espérer trouver un emploi. Après six mois de stage, Yaya a pour sa part obtenu un diplôme de médiateur culturel afin d'aider les nouveaux arrivants dans leurs démar-

Médiateur culturel afin d'aider les nouveaux arrivants dans leurs démarches en Italie.

ches en Italie. Il faut dire qu'avec les sept langues qu'il parle couramment, français, anglais, italien, arabe, peul, touareg et haoussa, Yaya a de sérieux atouts.

Il n'a pas encore trouvé de poste mais d'une certaine manière, il fait déjà de la médiation. Deux

jours avant l'entretien, alors qu'il était dans le tram avec deux Africains fraîchement arrivés en Italie, il entend une dame se plaindre de ces « esclaves » qui ont une place assise alors qu'elle reste debout. Elle ne dira plus rien une fois que Yaya lui demande, dans un parfait italien, d'arrêter de les insulter. Mais quand ses camarades lui



demandent de leur traduire ce que la dame a dit, il s'y refuse pour les protéger.

Salvatore, qui travaille depuis plus de dix ans avec les migrants, sait d'expérience que tous sont confrontés à ce genre de propos racistes et qu'il est bien difficile pour eux de ne pas en nourrir des rancunes. Afin de lutter contre ces préjugés, Yaya va ainsi régulièrement à la rencontre de collégiens et de lycéens de Rome, pour y raconter son expérience de migration. Pour Salvatore, il s'agit d'un moyen de lutter contre le manque d'intérêt et de connaissance sur ces questions. — Yves Januel

La justice se penche sur l'enfermement d'un nourrisson

Le 22 août 2014, le juge du tribunal administratif de Melun a statué sur le sort de la famille Manoukian, enfermée au centre de rétention du Mesnil-Amelot malgré la présence d'un bébé de 3 mois et demi. Le préfet n'est pas représenté, il a préféré ne pas défendre sa décision de vive voix.

L'audience ne doit commencer qu'à 9h30, mais des militants de diverses associations et collectifs tels que le Réseau éducation sans frontières, Solidarité sans-papiers de Creil, La Cimade ainsi que des amis de la famille sont déjà au tribunal pour soutenir les Manoukian. Ressortissants arméniens, arrivés en France en 2011 et déboutés du droit d'asile, ils ont été enfermés au centre de rétention du Mesnil-Amelot le 20 août 2014 par le préfet de l'Oise. Vers 10h, les policiers escorteurs amènent dix personnes retenues, dont Madame Manoukian avec un nourrisson dans ses bras, son mari et leurs deux enfants majeurs scolarisés en France. Le préfet veut les expulser en Arménie aujourd'hui, mais ils ont « la chance » d'être présentés devant le juge administratif avant l'expulsion. Le magistrat va trancher sur la légalité de leur enfermement. En droit, la petite fille nouvelle-née n'est pas destinataire de la décision de placement en rétention. Mais dans la réalité, elle est privée de liberté comme le reste de sa famille. D'abord, très agitée, elle s'endort au bout d'une heure sur une chaise dans la salle d'audience. Tout le monde attend.

L'intérêt supérieur de l'enfant

Vers 11h40, la magistrate arrive, elle s'excuse pour son retard. Elle commence l'audience par un autre dossier, avant d'aborder l'affaire de la famille. Le public patient. Enfin, les Manoukian se lèvent, la mère reprend le bébé dans ses bras. L'avocat de la famille, maître Bruno Vinay, commence sa plaidoirie. L'intérêt supérieur de l'enfant, le respect de mener une vie privée et familiale normale, le droit à la liberté et à la sûreté... Tous ces grands principes européens et internationaux ont été bafoués par l'autorité administrative. La magistrate écoute, elle ne prend pas de notes, à la fin elle demande les observations des « requérants ». Les deux jeunes majeurs disent juste qu'ils ne savent

même pas lire et écrire l'arménien, leur langue maternelle, et souhaitent poursuivre leurs études en France. L'affaire est mise en délibéré. Madame Manoukian sort de la salle pour respirer mais, à cause du stress, elle fait une crise d'angoisse. Les policiers escorteurs essaient de la calmer : « c'est pas grave, c'est qu'une panique liée à la présentation devant le juge ». Ce n'est que lorsque certaines parties de son corps se paralysent qu'ils appellent les pompiers. Les secours arrivent rapidement, ils la retrouvent allongée par terre et la transportent immédiatement aux urgences de l'hôpital de Melun. La famille est de nouveau séparée. La violence de l'enfermement et de l'expulsion se poursuit.

Libération

À 13h40, le juge reprend les audiences. Elle annonce ses décisions d'abord pour cinq autres personnes présentées le même jour, en commençant par les libérations et en finissant par les rejets. L'ambiance est tendue. La décision pour la famille est rendue en dernier : libérée ! Mais on sent une réticence dans sa voix. Le juge ne condamne la préfecture qu'à seulement 200 euros de frais de justice par personne, alors que dans d'autres affaires, ce montant peut s'élever à 1 500 euros. Et bien sûr, le bébé ne compte pas dans le calcul.

Il faut quelques minutes à la famille pour réaliser le sens de la décision. Les Manoukian sont contents, soulagés, mais ils arrivent difficilement à exprimer leur joie, car ce n'est pas fini. La famille a sept jours pour quitter le territoire français, ensuite la préfecture peut recommencer. Leurs appels contre les mesures d'éloignement sont pendants devant la Cour administrative d'appel, les dossiers de réexamen de leurs demandes d'asile sont en cours d'instruction par l'Ofpra. Ces démarches ne permettent pas de bloquer une prochaine tentative d'expulsion. Le combat continue. —

Mariia Popova

RENCONTRE AVEC THOMAS PITIOT

Briser les frontières par la chanson

Créateur d'un univers musical et poétique à la fois très personnel et riche de toutes les couleurs du monde, empreint d'humanité et de fraternité militante. Entretien avec Thomas Pitiot.



Thomas Pitiot

Quel sens donnez-vous à votre engagement artistique, aujourd'hui et dans les différentes étapes de votre parcours ?

Tous mes engagements artistiques ou associatifs ont consisté à abattre les frontières artificielles et à relier les horizons, les générations.

Mon inspiration est étroitement liée à mon vécu et donne beaucoup de place à des portraits de gens, des rencontres, des récits de voyages, des réflexions sur l'identité. La question de l'altérité et du vivre ensemble est présente dans chacun de mes disques. Car, depuis ma petite enfance, j'ai toujours cheminé avec des gens ayant une expérience plus ou moins récente de l'immigration.

J'ai en effet toujours vécu en Seine-Saint-Denis, entre Aubervilliers, Dugny, La Courneuve, Stains, Saint-Denis, des territoires qui ont intégré depuis longtemps l'expérience de la diversité et de la coexistence des populations. Ma relation à l'autre et à la différence s'est construite dans ce creuset, synonyme alors d'acceptation et de tolérance.

Tout jeune, j'ai intégré une compagnie de théâtre avec laquelle nous avons vécu de beaux moments de jeu, d'écriture et de mise en scène, avec également une

dimension liée au théâtre forum, ainsi que des ateliers en direction de publics très divers. J'ai mené ces activités parallèlement à mes projets musicaux, et il y a eu très souvent porosité.

Entre 20 et 30 ans, j'ai milité dans une association de quartier très active, d'abord dans le soutien scolaire, puis dans des pratiques culturelles plus larges : sorties régulières au spectacle, alphabétisation, fêtes de quartier. Les rencontres avec les familles et les membres de l'association ont renforcé ma conviction de la nécessité de construire des relations équilibrées avec l'autre. C'est finalement en essayant de savoir d'où venaient toutes ces personnes et en tirant le fil de leurs parcours migratoires que me sont venues les envies de voyage, avec notamment mes premiers séjours en Afrique de l'Ouest dans les années 2000.

Comment votre univers musical s'est-il construit ?

J'ai eu la chance de grandir dans une famille où la musique tenait une place importante, grâce à l'écoute d'un grand nombre de disques, la fréquentation de concerts, de festivals. La chanson française constitue une partie importante de mes références mais j'ai également été très tôt sensible à la musique afro-américaine et afro-caribéenne. Mes oreilles ont traîné aussi du côté du jazz, du classique et des musiques orientales. Mais la grande rencontre rythmique et mélodique demeure celle des musiques

Tous mes engagements ont consisté à abattre les frontières artificielles et à relier les horizons, les générations.

d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale. Au cours de mes premiers voyages, j'ai eu la chance de vivre des moments de partage fondateurs qui se sont transformés en créations beaucoup plus structurées. Depuis mes premiers albums, j'ai beaucoup travaillé avec les mêmes musiciens et nous avons construit ensemble un univers musical qui est une forme de carrefour de nos inspirations individuelles et collectives.

Pourquoi et comment êtes-vous impliqué dans le festival Aubercaïl ?

Depuis que je vis de la musique, je n'ai jamais abandonné la volonté de vivre des aventures collectives. Parmi elles, le festival Aubercaïl qui prépare sa neuvième édition et qui est un rendez-vous important de la chanson de résistance, celle qui ne s'accommode pas des codes uniformisants des circuits dominants. La famille d'Aubercaïl, constituée en grande partie de personnes d'Aubervilliers aux parcours et aux âges différents, s'active avec beaucoup de passion et d'endurance pour faire découvrir ou redécouvrir des artistes qui ne bénéficient pas des largesses médiatiques. À l'intérieur de ce collectif, je travaille principalement sur les questions de programmation et sur l'élaboration des activités de sensibilisation que nous proposons en amont du festival qui se déroule à la fin du mois de mai.

Où peut-on venir vous écouter en concert ?

Je pars du principe que je ne refuse pas une invitation à venir chanter quelque part, quel que soit le cadre. C'est ma liberté de chanteur indépendant et ce caractère tout terrain me va bien. Je peux aussi bien

me produire à la Cigale à Paris avec une grosse équipe de musiciens que dans des chant'aparts, des centres sociaux, des prisons, dans mon plus simple appareil acoustique. Je donne une cinquantaine de concerts par an en moyenne. Le reste du temps est consacré au festival Aubercaïl, aux ateliers d'écriture que j'anime ça et là, à des engagements associatifs ou militants divers, à la création et au temps passé avec tous les gens qui me sont précieux. Les perspectives de collaborations artistiques et de voyages sont nombreuses. J'aimerais pouvoir conserver cet équilibre encore longtemps. — **Françoise Ballanger**



Affiche du festival Aubercaïl 2014

+ EN SAVOIR PLUS

- Discographie
Le Tramway du bonheur, 2002
Le Baron perché, 2004
La Terre à Toto, 2005
Griot, 2008
Thomas Pitiot en public à Aubercaïl, 2010 (coffret)
La Place de l'autre, album commun avec Batlik, 2011
Transports Pitiot Père et Fils, album commun avec Gérard Pitiot, 2013

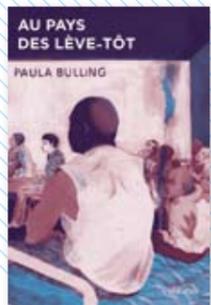
www.thomaspitiot.net

Des parents venus de Taiwan

Sandrine Kao, *Le banc*, Syros, 2013, coll. Tempo, 96 pages, 6,20 €. Dès 10 ans.

« Alex bol de riz ». Sur le banc où Alex mange tranquillement chaque midi, une personne mal intentionnée peint des propos racistes au Tipp-Ex. Le collégien est hélas coutumier des sobriquets, des surnoms et des insultes. Chinetoque, tronche de nem, et il en passe... « C'est courant que l'on se moque de moi et de mes traits typés d'Asiatique », confie-t-il. Ses parents viennent de Taïwan, dont il ne connaît que les montagnes et les marchés de nuit décrits par son père. Alex avait à peine dix ans quand celui-ci est reparti vivre sur l'île, ne trouvant pas de travail en France. Alex est inquiet. Sa mère ne peut compter que sur elle-même, d'autant que la communauté asiatique du quartier ne cesse de médire sur son célibat forcé. Quant à son père, il ne répond plus aux mails depuis un certain temps... Dans cette histoire où se croisent plusieurs intrigues, l'auteure, Sandrine Kao, parle aux adolescents d'une immigration peu connue – l'immigration taïwanaise – et des stéréotypes qui agacent et blessent les jeunes issus de familles originaires des différents pays d'Asie. Avec ce message : au fond, l'amitié, ce n'est parfois pas gagné d'avance, mais en restant sincère avec soi comme avec les autres, on parvient à la construire! — **Maya Blanc**

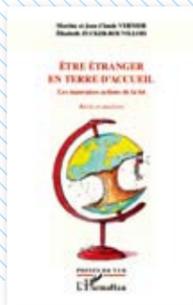




Sans-papiers en Allemagne

Paula Bulling (avec la collaboration de Noel Kaboré), traduction d'Aurélien Marquer, *Au pays des lève-tôt*, L'Agrume, 2014, 128 pages, 18 €.

Pour sa première BD-reportage, Paula Bulling, une jeune illustratrice berlinoise, nous raconte la condition des sans-papiers dans la région allemande de Saxe-Anhalt. Ses croquis au style « pris sur le vif » ont tour à tour la douceur et la gravité du noir et blanc, et décrivent avec un réalisme sensible les décors comme les individus. Au Foyer de Mülhau et au ZAST (l'équivalent allemand du CADA, Centre d'accueil pour demandeurs d'asile), Paula Bulling dessine Farid, Fatma, Aziz et le quotidien de ces demandeurs d'asile tenus à l'écart de la société: des murs et un mobilier sommaire, des discussions en mooré, une télévision et des repas partagés... Des manifestations, aussi, dans le district, pour défendre leurs droits contre l'obligation de résidence notamment. Des Allemands se montrent solidaires de cette cause ; d'autres attisent le racisme et l'inconscience. La mort d'Azad Hadji survient dans cette région déjà marquée par la mort d'Oury Jalloh en 2005. Paula Bulling lui rend hommage et le visage de sa veuve est l'un des plus beaux dessins de ce recueil. Au fil des pages, l'artiste exprime les questionnements qui ont accompagné la réalisation de ce documentaire graphique. Quand un ami lui fait remarquer qu'elle reproduit « le schéma » selon lequel les Blancs décrivent « celui qui n'est pas blanc », « ce qui est étranger », elle répond : « D'accord, je vois ce que tu veux dire, mais alors qu'est-ce qu'on peut faire quand on s'intéresse au sujet ? ». C'est déjà une action possible que de recueillir des témoignages pour transmettre un regard sur des hommes et des femmes isolés, donc peu visibles. — **Maya Blanc**



Accueil? Vous avez dit « accueil »?

Sous la direction de Martine Feissel-Vernier, Jean-Claude Vernier et Elisabeth Zucker-Rouvillois, *Être étranger en terre d'accueil, Les mauvaises actions de la loi, Récits et analyses*, L'Harmattan, 2014, 248 pages, 26 €.

Comme l'indique son deuxième sous-titre, cet ouvrage réussit la gageure d'associer étroitement une « plongée » directe dans le vécu des migrants et une réflexion engagée sur ce qui rend inacceptables les politiques migratoires qui le conditionnent. Pour réussir ce projet – donner à ressentir autant qu'à comprendre pour mieux agir – les auteurs ont choisi de s'appuyer sur de multiples témoignages et récits, tantôt en donnant directement la plume à des immigrés ou à des militants associatifs qui les soutiennent, tantôt en rapportant eux-mêmes les faits. C'est pourquoi le livre se présente comme un recueil, presque une anthologie rassemblant une trentaine d'auteurs, où se succèdent près de 80 chapitres, brefs et incisifs, consacrés à autant de situations, singulières certes, mais surtout significatives, voire emblématiques du sort que la France, « patrie des droits de l'homme », réserve à l'étranger. Chacune des histoires ou situations évoquées est mise en perspective, décryptée à la lumière des enjeux économiques et politiques de l'immigration, des dispositifs législatifs et administratifs en vigueur, de leur évolution au cours des années, et des possibilités d'action citoyenne pour les contrer. Tout cela est écrit sur un ton très vivant, jouant même parfois de fantaisie, par exemple dans les choix des titres de chapitres, malicieusement « classés » par ordre alphabétique (d' « amoureux » à « zoom... »), alors que le propos final est bien de décrire et de dénoncer une réalité globale. — **Françoise Ballanger**



Les migrations vues par les sociologues

Sylvie Mazzella, *Sociologie des migrations*, PUF, 2014, coll. *Que sais-je ?* n° 3994, 128 pages, 9 €.

Alors qu'à travers le monde, les migrations augmentent et se diversifient, comment se construisent les liens sociaux, familiaux, générationnels, professionnels? Comment les mobilités structurent-elles l'expérience sociale des migrants? Comment les transferts et les échanges, matériels et immatériels, transforment-ils les sociétés? Autant de problématiques qu'analysent, depuis le début du siècle dernier, différents courants de sociologie, présentés par Sylvie Mazzella dans un ouvrage synthétique de 120 pages. La directrice du Laboratoire méditerranéen de sociologie recense les principaux apports de la sociologie de l'immigration et des approches transnationales qui ont renouvelé les connaissances. Puis évoque les questions fondamentales qui se posent aujourd'hui aux chercheurs, dont la protection sociale du migrant, « l'angle mort d'une politique internationale balbutiante », et la migration féminine, une tendance forte de la mobilité internationale. Ou encore, les évolutions du marché du travail, qui ont initié de nouvelles formes de participation à l'économie mondiale comme de nouvelles inégalités... Au fond, conclut Sylvie Mazzella, les migrations constituent « un enjeu scientifique majeur pour penser la multiplication de situations de domination sociale » face auxquelles les migrants développent « des stratégies de contournement, de résistance, de lutte ». Cette première édition sur la sociologie des migrations est la bienvenue dans la collection *Que sais-je?*, car non seulement elle fait le point sur des théories, mais elle ouvre des perspectives. — **M.B.**

THE HOMESMAN

UN FILM DE TOMMY LEE JONES (FESTIVAL DE CANNES 2014).

Un western assez particulier, qui met en lumière la face négative d'une époque terriblement idéalisée par Hollywood. Des immigrants anglo-saxons connaissent la misère physique et morale.

En 1855, quelque part en Amérique du Nord, trois femmes ayant perdu la raison sont confiées par le très digne révérend du village à Mary Bee Cuddy, une pionnière forte et indépendante, originaire du Nebraska. Commence le périple de Mary dans un austère chariot, quand elle rencontre un homme rustre et vagabond, qu'elle sauve de la pendaison (justice expéditive des paysans). Ils décident de s'associer pour conduire les femmes dans un village de l'Iowa. Le parcours en terre indienne de cet étrange convoi s'avère plein de dangers et de surprises.

La joie communicative des grands espaces d'Amérique du Nord est soulignée dans le générique : la caméra explore et semble caresser les étendues désertes. Oui, nous partageons cet amour « westernien » de Tommy Lee Jones, lequel nous embarque dans une évocation de l'époque pionnière, montrée sans concession aux images d'Épinal. En fait, c'est l'histoire de la pauvreté des migrants, de leur dur labeur en terre hostile, frappés par la mortalité élevée chez les enfants (malnutrition, scorbut). Mary Bee Cuddy, une femme brune au visage ingrat, est mieux considérée qu'un homme, elle fait le labour, elle organise sa vie économique et personnelle, elle parle haut et fort. Le révérend Dowd la désigne comme responsable d'une mission périlleuse, alors que les hommes se défilent. Trois femmes atteintes de folie ont une chance de survivre, dans un foyer là-bas dans l'Iowa, mais il faut les y conduire. Mais voilà, le problème pour Mary, c'est qu'elle cherche un mari... au milieu de ce monde masculin, qui a peur de

cette femme trop parfaite, trop abrupte ! Une première demande en mariage aboutit à un échec. Finalement, un homme va accepter de l'accompagner, George Briggs, l'anti-héros, le squatter d'une ferme provisoirement vide. Notre acteur aux rides nombreuses et à l'accent traînard va peu-à-peu se transformer dans cette aventure où, de pauvre type pourchassé, il deviendra un sauveur au grand cœur. Mary va aussi changer et découvrir la relation charnelle, bien improbable en raison de ses principes religieux et de son volontarisme acharné pour accomplir la Mission. L'évolution des deux personnages forme l'intérêt du scénario (inspiré d'un roman américain). Pour la deuxième fois, elle fera une demande en mariage, et c'est... à Briggs, qui aime surtout son indépendance. Cela se termine tragiquement pour elle. Bien d'autres choses sont évoquées dans ce beau film (il n'a eu aucun prix à Cannes) : le capitalisme grandissant, le racisme, la condescendance des nouveaux riches. — **Alain Le Goanvic**



HOPE

UN FILM FRANÇAIS DE BORIS LOJKINE EN COMPÉTITION À LA SEMAINE DE LA CRITIQUE 2014. DATE DE SORTIE : 28 JANVIER 2015.



Beau film poignant sur le drame de l'exil des Africains traversant le Sahara pour rejoindre l'Europe. Léonard, un jeune Camerounais, vient en aide à Hope, une Nigérienne. De l'entraide à l'amour dans un monde hostile, ils vont tenter d'avancer ensemble. « *En m'appuyant sur une documentation très fournie, déclare le cinéaste, j'ai écrit un scénario classique avec une dramaturgie forte, une intrigue serrée.* » Se lançant dans un casting « sauvage », le réalisateur a recruté des comédiens non professionnels, eux mêmes migrants vivant au Maroc dans l'espoir d'un meilleur destin. — **A.L.G.**

PRO-FIL est une association d'inspiration protestante, mais ouverte à tous, qui entend promouvoir le film comme témoin de notre temps et dont les activités reposent sur plusieurs groupes locaux, répartis à travers toute la France. Pro-Fil organise également des rencontres entre théologiens, professionnels du cinéma et cinéphiles sur le rôle et l'importance de l'expression cinématographique dans la connaissance du monde contemporain.



LAMPEDUSA

Sabir, festival des cultures méditerranéenne

Le 3 octobre 2013, un bateau qui transportait plus de 500 personnes fit naufrage à quelques kilomètres des côtes de Lampedusa. 368 migrants, principalement originaires d'Érythrée, périrent dans ce qui reste l'une des plus importantes tragédies liées à des politiques migratoires européennes de plus en plus restrictives. Un an après,

Sabir se donnera pour but de promouvoir une nouvelle image de l'île.

La plaie est toujours ouverte chez les habitants de cette île située à la rencontre des différents territoires de l'espace méditerranéen. À l'occasion du triste anniversaire de ce naufrage, le festival Sabir se donnera pour but de promouvoir une nouvelle image de l'île, centrée sur l'idée d'une «citoyenneté méditerranéenne». Organisé conjointement par le Comité du 3 octobre, groupement né après la tragédie, l'association italienne de défense des droits des migrants ARCI et la mairie de Lampedusa, il se déroulera du 1^{er} au 5 octobre prochain. Sabir, c'est le nom d'une langue inventée par les marins de la Méditerranée pour communiquer entre eux. Tout un symbole pour les organisateurs qui espèrent la naissance d'un «paradigme différent» permettant de ne pas se cantonner aux questions migratoires, mais de réfléchir plus globalement aux relations entre l'ensemble des peuples de la Méditerranée.



Le festival se déroulera autour de spectacles de théâtre, de laboratoires musicaux, mais également de débats permettant aux associations de porter un message et des propositions aux décideurs politiques. Un moyen de relayer les positions adoptées par ces associations dans la Charte de Lampedusa, charte qui appelle de ses vœux une «indispensable et radicale transformation des rapports sociaux, économiques, politiques, culturels et juridiques à partir d'une alternative fondée sur la liberté, la possibilité pour toutes et tous de vivre sans discriminations fondées sur les nationalités, la citoyenneté et/ou les lieux de naissance». Pour la journée du 3 octobre,

un an jour pour jour après le naufrage, le choix a été fait de marquer une pause dans le festival et de consacrer la journée à des commémorations. Alors que les survivants du drame n'avaient pas été autorisés à assister à l'enterrement des naufragés, une forte communauté d'Erythrée sera présente à 6h30, l'heure précise à laquelle l'alerte fut donnée, pour participer à la commémoration de l'évènement. **Yves Januel**

EN SAVOIR PLUS
www.festivalsabirlampedusa.it

FESTIVAL MIGRANT'SCÈNE 2014

Europe endless

Avec ce nouveau spectacle, étrange miroir questionnera l'Europe, ses paradoxes et ses possibles en matière de migration. Images et sons documentaires seront accompagnés de musique, de lectures et d'un danseur incarnant un personnage en recherche de sens.

Selon Lucian Boia : «L'Europe, le mot, semble exprimer un ensemble physique et humain nettement dessiné. C'est du moins ce que chacun de nous a appris à l'école. En fait, les choses, comme toujours, sont beaucoup plus compliquées... S'agit-il d'une réalité ou d'une représentation? Des deux à la fois? Jamais une représentation n'est tout à fait identique à la chose qu'elle est censée exprimer. Les continents sont à la fois réels et construits d'une manière plus ou moins subjective. Il y a toujours dans l'élaboration de nos représentations un mélange fluctuant et dynamique entre réalités, imaginaires, idéologies.» Réalités, imaginaires et idéologies : ces mots sont également transposables à l'élaboration des représentations sur l'étranger. L'Europe et l'étranger ; voici deux concepts



© étrange miroir

nos sociétés européennes? Comment les institutions européennes, cette fameuse machine, prennent-elles en compte ces contradictions, ces paradoxes? En sont-elles conscientes? Alarmées? Ignorantes? Indifférentes?

Le traitement que l'Europe réserve aux étrangers est-il digne de ses principes fondateurs?

aux contours flous qui font l'objet de mythes et de tous les fantasmes. L'Europe se dit héritière d'un esprit humaniste qui incarnerait des règles de droits fondamentaux comme le respect concret des droits de l'homme. Mais pourtant, elle mène des politiques qui sont plutôt des politiques de fermeture et de rejet des étrangers. C'est une contradiction importante, est-ce un enjeu fondamental de la question européenne aujourd'hui et de son avenir? Est-ce que cette contradiction reflète un état particulier de

Veulent-elles changer les choses? Peuvent-elles vraiment quelque chose? Qu'est ce que le citoyen européen peut faire? Le traitement que l'Europe réserve aux étrangers est-il digne de ses principes fondateurs? Et de quoi parle-t-on quand on évoque ces principes fondateurs finalement? C'est avec toutes ces questions que l'équipe d'étrange miroir suit actuellement son enquête. Une enquête qui nous a d'abord emmenés au cœur de l'Europe à Bruxelles, dans les couloirs du Parlement, de la Commission

et du Conseil. Nous avons également cherché à mieux comprendre les fondements idéologiques de la matrice européenne en rencontrant le chercheur Martin Deleixhe à l'Université libre de Bruxelles. Pour l'instant, sans surprise, parmi toute la matière accumulée, nous nageons dans les contradictions et les paradoxes. Nous essayons de trier et de mieux comprendre ces informations pour en proposer une lecture ludique et, espérons-nous, porteuse d'espoir. Rendez-vous en novembre! **Marie Arlais**
www.etrangemiroir.org

Consultez le programme du festival dans votre région sur www.migrantscene.org



© étrange miroir

www.migrantscene.org



La Cimade
L'humanité passe par l'autre

FESTIVAL migrant' Scène

regards croisés
sur les migrations

15 > 30
nov.
2014